ROYAUME DE BELGIQUE

PROVINCE
du
BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT
de
NIVELLES

COMMUNE
De
ITTRE

PCDR - Rapport annuel 2024 - Approbation - Décision

Du registre aux délibérations du Conseil Communal a été extrait ce qui suit :

Séance du 18 mars 2025

Présents : Christian Fayt, Bourgmestre - Président;
Pascal Henry, Fabienne Mollaert, Lindsay Gorez, Jacques Wautier, Échevins;
Françoise Peeterbroeck, Présidente du CPAS;
Paul Pierson, Chantal Vanvarembergh, Arthur Deghorain, Pierre Claes, Marie-Amandine Della Faille, Nadine Lambert, Fabienne Detry, Charles de Le Hoye, Michelle Fokoué, Nicolas Dufermont, Shanon Bontet, Gaëtan De Baene, Conseillers;
Carole Spaute, Directrice Générale;

Excusé(s) : Virginie Fontaine, Conseillère;

LE ***Conseil Communal****, réuni en séance publique*

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et particulièrement les articles L1122-30 et suivants relatifs aux compétences du Conseil communal;
Vu le décret relatif au développement rural du 11 avril 2014 , chapitre VI – article 24, disposant que la commune dresse annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération (ODR) ;
Vu l'arrêté du 12 juin 2014 portant sur l'exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural et plus particulièrement ses articles 15 et 16, décrivent le contenu du rapport d'activités de la commission (CLDR) et du rapport comptable ;
Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2021 relatif à l'octroi de subvention par voie de convention pour la réalisation des projets inscrits dans les programmes communaux de développement rural ;
Vu la circulaire du 10 septembre 2021 relative au programme communal de développement rural (PCDR) , chapitre 15 explique les dispositions relatives aux modalités d'élaboration et de transmission du rapport annuel de l'ODR ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 06/07/2017 approuvant le programme communal de développement rural de la commune de Ittre ;
Vu le programme communal de développement rural approuvé pour 10 ans par le Gouvernement wallon le 7 juillet 2017 ;
Vu la décision du Conseil communal du 21 janvier 2024 : "désignation mandataires" ;
Vu la décision du Conseil communal du 21 mai 2024 : "CLDR - démissions et désignation candidat" ;
Considérant le rapport annuel du PCDR - 2024 ;
Considérant que la Commune va devoir transmettre son rapport annuel sur l'état d'avancement de son opération de développement rural pour l'année écoulée 2024 pour le 31 mars 2025 (conformément au décret et à la circulaire relative au Développement rural) et que le rapport annuel comporte 5 parties accompagnées de la délibération du conseil communal approuvant le rapport annuel :

1. Situation générale de l'opération

ROYAUME DE BELGIQUE

PROVINCE du BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT de NIVELLES

COMMUNE De ITTRE

PCDR - Rapport annuel 2024 - Approbation - Décision

2. Avancement physique et financier
3. Rapport comptable
4. Bilan de la CLDR
5. Programmation à 3 ans (pour les PCDR en période de validité)

Considérant les comptes rendus des réunions de la CLDR du 25 janvier 2024, du 21 février 2024, du 3 avril 2024, du 27 mai 2024 ;

Le Conseil communal,
Statuant à l'unanimité,
DÉCIDE :

Article 1er. D'approuver le rapport annuel - Année écoulée 2024 du PCDR.

Article 2. De charger le service subsides de transmettre le présent rapport aux personnes concernées, accompagné de la délibération du Conseil communal.

Article 3. De mettre ledit rapport à disposition des membres de la CLDR et des citoyens de la commune sur le site internet dédié à l'ODR de la commune.

Pour le Conseil Communal :

La Directrice Générale,
(s) C. Spaute

Le Président,
(s) Ch. Fayt

Pour extrait conforme :
Par Ordonnance :

La Directrice générale

C. Spaute

Le Bourgmestre

Ch. Fayt

Commune Ittre

Ref_DR	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Adresse du projet				Montant du projet à 100% TVAC + Honoraires	DR	Subsides DR	Autre pouvoir subsidiant 1	Subside recu (1)	Autre pouvoir subsidiant 2	Subside recu (2)	Autre pouvoir subsidiant 3	Subside recu (3)	Autre partenaire	Stade d'avancement du projet	Date de la réunion de coordination	Date de la désignation de l'auteur de projet	Date de l'approbation de l'avant-projet par la Commune	Date de l'approbation de l'avant-projet par la RW	Date de l'approbation du projet définitif par la Commune	Date de l'approbation du projet définitif par la RW	Date publication avis de marché	Date de la décision d'attribution de marché	Date approbation attribution du marché par la RW	Date ordre de commencer les travaux	Date de la réception provisoire	Date de l'approbation du DF par la RW	Date de la réception définitive	Si projet abondonné, décrire la raison de l'abandon	Programmation dans les 3 ans	Commentaires
			Rue	N°	Code postal	Localité																										
25044-1-01	1.01	Élaboration et mise en œuvre d'une charte Agenda 21 local			1460		€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023-2024 : PST communal	
25044-1-02	1.02	Réalisation et suivi d'une charte des paysages			1460		€ 5.000,00	0	€ -	Province Braba	€ 5.000,00		€ -		€ -		Réalisé															2023 : Placement de panneaux de sensibilisation sur le territoire	
25044-1-03	1.03	Actions et mesures en vue de favoriser la perméabilité des sols			1460		€ -	0	€ -	BiodiverCité	€ 599,00		€ -		€ -		Action continue															2023-2024 : Placement de fascines et de haies anti érosives	
25044-1-04	1.04	Création d'un quartier nouveau mettant en œuvre des formes innovantes d'habitat à l	Huleu			Ittre	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours		7-12-2020												2023 : Transformation zone de loisirs en zone d'habitat à caractère rural- rapport d'incidences environnementales approuvé par CC en novembre 2023; 2024 :	
25044-1-05	1.05	Création d'une maison rurale à Haut-Ittre	Les Hauts du Ry Terne	13		Haut Ittre	€ 612.252,14	1	€ 22.806,30		€ -		€ -		€ -		Adjudication	26-09-2017	24-04-2023	11-09-2023	12-10-2017	18-06-2024									2023 : Désignation d'un nouvel auteur de projet en 2023; 2024 : Convention-réalisation	
25044-1-06	1.06	Valorisation du site de Fauquez – maison rurale, amphithéâtre de verdure et aire de dé	A.Brancart			Fauquez	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet abandonné														Zone inodable		
25044-1-07	1.07	Soutien aux filières de production locale			1460		€ -	0	€ -	Province Braba	€ 12.500,00		€ -		€ -		Réalisé															2023-2024 : Marché hebdomadaire Virginal. Marché annuel des Saveurs par Syndicat d'Initiative. Promotion produits locaux par Senne Vallées.	
25044-1-08	1.08	Développement d'une stratégie touristique			1460		€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023-2024 : Visit'Ittre par le syndicat d'initiative	
25044-1-09	1.09	Aménagement de sentiers et circuits de promenade			1460		€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023-2024 : promenades balisées et parcours nature avec le syndicat d'initiative	
25044-1-10	1.10	Aménagement et promotion d'un réseau de modes doux à vocation utilitaire – itinérais			1460		€ -	0	€ -	PIMACI 22-24	€ 317.699,00		€ -		€ -		Action continue															2023 : Itinéraires cyclables avec plan communal de mobilité. Liaison lente entre Ittre et Haut-Ittre avec l'aménagement de la ZAEC de Gaesbecq.; 2024 :	
25044-1-11	2.1	Aménagement de dispositifs de rétention des eaux pluviales				Ittre	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023-2024 : ZEC de Gaesbecq et ZIT de Baudémont	
25044-1-12	2.2	Création de lieux de rencontre et d'accueil pour les jeunes				Virginal	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023 : Locaux du Patro à Virginal	
25044-1-13	2.3	Mise en place de services de santé de proximité				Ittre	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023 : Centre médical - initiative privée	
25044-1-14	2.4	Création de structures et de services d'accueil de la petite enfance				Virginal	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé													19-04-2021		2023 : Plan Cygogne - Création d'une crèche à Virginal	
25044-1-15	2.5	Valorisation de l'Espace Bauthier				Ittre	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet non activé															**2025** 2023 : rapport de mise en valeur du parc par asbl Adalia,2024 : projet d'extension du musée	
25044-1-16	2.6	Réalisation d'une charte rurale			1460		€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023 : Charte rurale de la province de BW; 2024 : charte communale de bonne entente rurale et de convivialité	
25044-1-17	2.7	Réaménagement du centre d'Ittre				Ittre	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet non activé															2023 : Dossier non retenu dans le cadre de l'appel à projets Cœur de village 2023	
25044-1-18	2.8	Soutien et mise en réseau des indépendants et entrepreneurs de la commune			1460		€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023 : Association des commerçants et indépendants	
25044-1-19	2.9	Valorisation du canal			1460		€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023-2024: Avec le syndicat d'initiative et l'intercommunale InBw	
25044-1-20	2.10	Expérimentation de projets d'énergie renouvelable et valorisation des énergies existan			1460		€ -	0	€ -	Pollec 21	€ 249.834,00		€ -		€ -		Etude du projet en cours		13-06-2022													2023-2024 : Projet de chaudière biomasse - réseau de chaleur bâtiments publics à Virginal (avec Valbiom)	
25044-1-21	3.1	Création de réserves naturelles			1460		€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours															2023-2024 : Projet RN pour bief ancien canal avec DNF et Ronquières	
25044-1-22	3.2	Mise en oeuvre de la ZACC du Grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qu				Ittre	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet abandonné														Zone pas prioritaire		
25044-1-23	3.3	Création de logements financièrement accessibles et soutien à des formes innovantes			1460		€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue															2023 : Projet nouveau quartier à Huleu ; 2024 : Création d'un logement tremplin	
25044-1-24	3.4	Gestion des espaces dédiés aux activités économiques				Fauquez	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours															2023-2024 : Equipement zone économique à Fauquez avec l'intercommunale InBw	
25044-1-25	3.5	Création d'un centre de télétravail				Ittre	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023-2024: Cowork'Ittre (initiative privée)	
25044-1-26	3.6	Actions de sensibilisation à l'agriculture durable et de valorisation des jardins commun			1460		€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue															2023-2024 : 12 Ha en agroforesterie à Haut-Ittre avec coopérative Terre en vue, Jardin communautaire à Fauquez avec plan cohésion sociale	
25044-1-27	3.7	Relance du marché du théâtre				Ittre	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023-2024 : Village du Théâtre et des Arts	
25044-1-28	3.8	Mise en œuvre d'une stratégie de communication touristico-culturelle			1460		€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Réalisé															2023-2024 : Visit'Ittre	
25044-1-29	3.9	Mise en place d'alternatives à la voiture à usage individuel			1460		€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet non activé															2024 : projet de Mobipôle	
25044-1-30	3.10	Création d'un atelier rural				Fauquez	€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet abandonné														Projet remplacé par projet de zo		

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
/	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013[1] PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	/	/	/

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**Non**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		**Oui**	**Non**
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[3] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [4]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	

[3] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[4] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[5]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[6]
2015	2015	21/05/2024 et 21/01/2025	21/09/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[7]	25/01/2024 (Groupe de travail charte de convivialité)	Nombre de présents	7
	21/02/2024 (CLDR plénière)		14
	03/04/2024 (CLDR élargie)		21
	27/05/24 (interCLDR)		31
Réflexion sur l'opération de développement rural			

[5] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[6] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[7] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Activités de la CLDR en 2024

- La CLDR s'est réunie régulièrement malgré une année particulière avec deux élections.
- La CLDR a finalisé une charte de bonne entente rurale et de convivialité, qui a été diffusée en 2024 à toute la population.
- La CLDR s'associe avec les bénévoles du Groupe Nature pour suivre la biodiversité du territoire communal.
- La CLDR s'est réunie avec la CLDR de Rebecq pour échanger sur les actions du Contrat de Rivière Senne et faire le lien avec les projets des PCDR.

Etat de la composition de la CLDR

- 4 démissions (application du ROI) et 2 nouveaux membres dans la composante citoyenne.
- 6 membres désignés dans la composante mandataire suite aux élections communales.
- La CLDR comprend 6 membres « quart communal » + 26 membres « hors quart communal » = 32 membres

Etat d'avancement des 30 projets du PCDR (validité de 2017 à 2027)

- **17** projets **réalisés**
- **7** projets **en cours**
- **3** projets **abandonnés**
- **3** projets **en attente :**
  - Valorisation espace Bauthier – lot 2
  - Réaménagement du centre de Ittre – lot 2
  - Alternatives à la voiture individuelle – lot 3

Deux ans avant la fin de validité du PCDR (en 2027), il pourra encore y avoir une seule convention-exécution en Développement Rural. La CLDR souhaite réaliser le projet de valorisation de l'espace Bauthier.

En 2027, une nouvelle opération de développement sera lancée.

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	2.05
Intitulé du projet	Valorisation de l'espace Bauthier à Ittre
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	**2025 -2026**

Commission Locale de Développement Rural d'Ittre

Groupe de travail Charte de convivialité rurale

Le 25 janvier 2024

Compte rendu de la réunion

Présents :

CLDR – composante citoyenne *: Michel Ferrard, Christophe Ghellinck, Nadine Lebas, Jean-Michel Maguin-Vreux, Didier Vandermeersch.*
CLDR – composante mandataire *: Jacques Wautier.*
Administration communale : *Vincent Vanhoeck.*
Fondation Rurale de Wallonie *: Nicolas Bosmans, Martine Gilles.*

Excusés :

CLDR – composante citoyenne *: Brigitte et René De Leener, Luc Marsia, Evaristo Sotomayor.*
Administration communale : *Marie-José Arias.*

Annexes :

Annexe 1 – Charte de convivialité – proposition de textes

Annexe 2 – charte de convivialité – Proposition de mise en page

---

1. Introduction

Nicolas Bosmans (FRW) rappelle le contexte de la réunion.

L'objectif du GT est de réaliser une charte de convivialité rurale adaptée à Ittre, reprenant des droits et devoirs des citoyens pour le bien vivre ensemble, la bonne entente rurale.

Une première réunion s'est tenue le 2 octobre dernier. L'objectif était de recueillir un avis sur les thèmes à aborder et les messages à faire passer dans la charte.

Suite à celle-ci, le service environnement communal a travaillé sur une base de textes partant d'un modèle de charte de l'Union des Villes et Communes. La FRW a ensuite agencé le texte sur base des thématiques choisies et réalisé une proposition de mise en page sur le premier thème « environnement ».

Ces propositions de texte et de mise en page ont été envoyées aux participants en document préparatoire.

L'objectif de cette réunion est de recueillir l'avis des participants sur ces propositions.

2. Résultats du tour de table

2.1 Remarques sur le fond (la rédaction)

- D'une manière générale, il est demandé :

- de personnaliser le texte le plus possible à la commune d'Ittre et de ne pas faire des phrases impersonnelles ;
- d'encourager les habitants à signaler les choses qui ne vont sur l'application BetterStreet car c'est un point de contact important avec la commune.

- Dans l'Introduction : insister sur le fait de « privilégier le dialogue direct avec votre administration communale et entre citoyens plutôt que des messages sur les réseaux sociaux. »

- Dans l'Environnement - BetterStreet : élargir son usage - ajouter « pour signaler à l'administration communale des dépôts clandestins et tout problème de voiries, de bâtiments. »

- Dans le Vivre ensemble : personnaliser par « Se rendre au parc à conteneurs de Virginal ».

- Dans le Vivre ensemble : personnaliser par « Si vous souhaitez des conseils en matière de compost, il existe dans votre commune des Guides composteurs, ils vous aideront à trouver la solution adaptée à votre lieu d'habitation (vous pouvez contacter le service communal Environnement – 067/79.43.49). »

- Dans l'Environnement – Be Wapp : personnaliser par « La commune d'Ittre, avec le soutien de Be Wapp, organise chaque année au printemps un ramassage des déchets sur la route. »

- Dans l'Eau : responsabiliser les habitants par cette phrase « Vérifiez que vous êtes bien en conformité par rapport aux rejets des eaux usées. Des renseignements peuvent être obtenus auprès du service Environnement et du SPW *(mettre un lien de référence)*. »

- Dans la Taille des arbres et arbustes : supprimer la référence au Code rural (qui n'existe plus) et ajouter au Code civil la référence aux articles 3.133 et 3.134.

- Attirer l'attention sur les risques de toxicité pour les animaux (vaches et chevaux) :
    - Ne pas planter certaines essences d'arbres telles que ligustrum, if, érable.
    - Ne pas donner à manger aux animaux ou se débarrasser de ses déchets de tonte dans les pâtures.

2.2 Remarques sur la forme (le visuel)

- Préciser directement dans le texte ou en bas de page les références de renseignement ou de contact.
- Ajouter des photos spécifiques à Ittre. Christophe Ghellinck va en envoyer à la FRW. Il y a aussi des photos disponibles chez Marie-José Arias.
- Les couleurs sont un peu tristes. A voir ce qui est possible par rapport à la charte graphique communal.

3 Suites

Sur base de cette réunion, la FRW va mettre en page une proposition de charte. Elle sera ensuite présentée à la CLDR et au Collège communal.

Le GT suggère que la charte soit distribuée lors de la journée d'accueil des nouveaux habitants le 13 avril.

Pour le secrétariat,
Nicolas Bosmans - Martine GILLES
FRW – Brabant Hesbaye

Fondation Rurale de Wallonie

COMMUNE D'ITTRE

Commission Locale de Développement Rural d'Ittre

Le 21 février 2024

Compte rendu de la séance plénière

Présents :

CLDR – composante citoyenne *: 10 membres : René De Leener, Michel Ferrard, Nadine Lebas, Jean-Michel Maguin Vreux, Ronny Martin, Brigitte Pouillard, Paul Serneels, Evaristo Sotomayor, Didier Vandermeersch, William Van Rymenant.*
CLDR – composante mandataire *: 3 membres : Pascale Carton, Christian Fayt, Lindsay Gorez.*
Administration communale : *Thibault Dumortier.*
Fondation Rurale de Wallonie *: Nicolas Bosmans.*

Excusés : *10 membres : Michèle Counson, Carl De Bie, Carine De Lichtervelde, Philippe Dodion, Christophe Ghellynck, Nathalie Lourtie, Luc Marsia, Pierre Marsille, Luc Schoukens, Jacques Wautier.*

Annexes :

Annexe 1 – Charte de convivialité – Projet de texte (avec corrections proposées par la CLDR)

Annexe 2 – ppt de conduite de réunion

Annexe 3 – tableau de bord des 30 projets du PCDR

Ordre du jour

- ❑ Introduction
- ❑ Approbation PV 12 septembre 2023
- ❑ Présentation de la charte de bonne entente rurale et de convivialité
- ❑ Rapport annuel de l'opération de développement rural
- ❑ Divers et Agenda

---

1. Introduction

Nicolas Bosmans (FRW) présente l'ordre du jour.

La bienvenue est également souhaitée à William Van Rymenant, nouveau membre CLDR.

2. Approbation PV de la réunion du 12/09/2023

Le PV est approuvé sans remarque.

3. Présentation de la charte de bonne entente rurale et de convivialité

Voir annexe 2 – slides 2 à 7

N. Bosmans, FRW, rappelle les éléments suivants :

- La charte de convivialité est réalisée complémentairement à la charte agricole du BW.
- Cette charte de convivialité reprendra les droits et devoirs des citoyens pour le bien vivre ensemble.
- Deux réunions du GT « charte » ont été organisées en octobre et en janvier. Celles-ci ont permis d'aboutir à un projet de texte. Celui-ci a été envoyé aux participants.
- Après avoir recueilli l'avis de la CLDR, le texte sera finalisé et mis en page.
- L'objectif est de diffuser la charte mi-avril à la journée d'accueil des nouveaux habitants, puis plus largement via le site internet communal.

Commentaires de la CLDR

- La CLDR trouve qu'il s'agit globalement d'une bonne base de texte et remercie les personnes qui y ont travaillé.
- La CLDR formule une série de suggestions. Celles-ci figurent en annexe 2.

4. Rapport annuel de l'opération de développement rural

Etat de la composition de la CLDR

- 3 démissions à acter : Philippe BUXIN (décès), Anne-Sylvie VANVAREMBERGH, Marc VIENNE
- 1 nouveau membre : : William VAN RYMENANT

La CLDR comprend à ce jour : 7 membres « quart communal » + 28 membres « hors quart communal » = 35 membres

Un courrier de relance sera envoyé à plusieurs membres en défaut de participation au sens du R.O.I. de la CLDR.

- Ronny Martin, repris dans la liste des personnes à relancer, est présent à cette séance. Il n'est donc pas utile de lui envoyer le courrier.

Etat d'avancement des 30 projets du PCDR (2017-2027)

Voir Annexe 3 – tableau de bord des projets.

- **17** projets **réalisés**
- **6** projets **en cours**
- **3** projets **abandonnés**
- **4** projets **en attente**
  - Valorisation espace Bauthier – lot2
  - Réaménagement du centre de Ittre (dossier cœur de village introduit mais pas sélectionné) – lot 2
  - Alternatives à la voiture individuelle – lot 3
  - Création de logements à prix modéré et innovants - lot 3

Programmation des projets du PCDR « convention Développement rural » à poursuivre ou enclencher en 2024-2025-2026

- Valorisation espace Bauthier – lot 2 & Réaménagement du centre de Ittre (dossier cœur de village introduit mais pas sélectionné) – lot 2 : l'intention est de faire une seule demande de convention relative à ces deux projets, en 2025-2026. Les fiches projets devront être actualisées.
- Le Bourgmestre apporte quelques précisions :
    - L'espace Bauthier est intégré à la programmation du centre culturel. Dans ce contexte, la FWB apporte 50% de financement. La Commune doit apporter les 50 autres pourcents, soit en apport financier direct, soit en avantages. L'idée serait ici de notamment aménager dans le parc Bauthier un théâtre de verdure. Mais tout cela devra être discuter en début de la prochaine législature.
    - Le projet de Maison rurale à Haut-Ittre avance d'un point de vue administratif. L'avant-projet a été présenté au SPW. Celui-ci demande plusieurs éléments complémentaires pour l'approuver.

5. Agenda et divers

- Il n'y aura pas d'appel à projet « budget participatif » en 2024. En effet, pour pouvoir relancer un appel à projets, tous les projets de l'édition précédente doivent être clôturés.
- Lancement par la Fondation Roi Baudouin de l'appel à projet « vis mon village ». Il peut s'agir d'une bonne alternative pour les associations qui auraient voulu déposer un projet dans le cadre du budget participatif 2024.
- Agenda :
    - Le 3 avril , 19h30 : réunion spéciale « appel BiodiverCité »
    - Le 21 mai (à confirmer), 19h30 : interCLDR Ittre/Rebecq sur la thématique des actions du contrat de Rivière Senne.
    - Le 28 avril, 9h00 : balade biodiversité le long du canal

Secrétaire de séance,

Martine GILLES
FRW – Brabant Hesbaye

Administration Communale ITTRE BRABANT WALLON

Président de séance,

Christian FAYT
Bourgmestre

BIENVENUE A ITTRE

Charte de bonne entente rurale et de convivialité

Retrouvez toutes les informations de contact et les liens utiles en pages 9 et 10.

INTRODUCTION

La ruralité, c'est à la fois un cadre de vie mais aussi et surtout un mode de vie !

Cette charte de bonne entente rurale et de convivialité* de la Commune d'Ittre s'inscrit dans la continuité de la Charte agricole* (lien – la commune doit la mettre en ligne) déjà existante. En parcourant ce document, nous vous invitons à vous engager à respecter quelques principes de « vivre ensemble » mis en pratique au sein de la Commune.

L'objectif de cette charte est de vous encourager, en tant qu'habitants d'Ittre, à cultiver et perpétuer la convivialité, le bon voisinage, le respect de l'autre et de l'environnement et toutes ces valeurs essentielles à la vie et au bien-être de toutes et tous en milieu rural.

Cette charte vise également à vous encourager à privilégier le dialogue constructif, que ce soit avec vos voisins ou avec votre administration communale. Il nous semble important de rappeler que l'utilisation des réseaux sociaux comme moyen de communication doit se faire dans le respect de chacun et que, s'ils peuvent être une source d'information non négligeable, ils ne remplacent pas un contact en direct, un coup de téléphone ou même un mail adressé. N'oubliez pas : la meilleure manière de comprendre ce qui nous entoure reste la rencontre. Alors n'hésitez pas à aller parler avec vos voisins.

Enfin, ce document est un outil grâce auquel chaque habitant d'Ittre pourra retrouver aisément les informations et réglementations utiles concernant la vie en société en milieu rural, et plus particulièrement à Ittre. Vous retrouverez l'annuaire de toutes les informations de contact et liens utiles en pages 9 et 10.

Et si la clé pour favoriser une bonne entente dans notre commune était de partager un environnement convivial, de faire attention à ses voisins et aux personnes fragiles, de se parler, de s'entraider et de se réunir pour passer de bons moments ensemble ?

Bienvenue à Ittre et bonne lecture !

**Ces deux chartes ne se substituent pas au règlement général de police d'Ittre ni aux autres législations existantes.*

Retrouvez toutes les informations de contact et les liens utiles en pages 9 et 10.

UN TERRITOIRE OÙ IL FAIT BON VIVRE EN RESPECTANT L'ESPACE RURAL

Commenté [BN1]: Une suggestion a été faite d'ajouter un paragraphe rappelant qu'une autorisation est nécessaire pour des modification de relief du sol dans certaines conditions . Toutefois, il est difficile de le raccrocher à une thématique existante abordée.

La Commune d'Ittre porte une attention particulière au respect de l'environnement. Pour les habitants de la commune, cela peut se traduire par diverses actions concrètes et bonnes habitudes qu'il est possible de mettre en pratique au quotidien.

Qui dit environnement sain, dit bonne gestion de ses déchets

Ittre est un espace rural parsemé de sentiers, de chemins et de routes, autant de lieux que tout le monde doit partager et respecter, notamment en n'y abandonnant aucun déchet, et ce y compris les déchets verts et les déjections canines.
Outre le ramassage des poubelles, différentes possibilités existent sur le territoire de la commune pour se débarrasser de ses déchets :

- **Se rendre au parc à conteneurs de Virginal**

Le dépôt sauvage et l'incinération des déchets sont proscrits. Les habitants d'Ittre sont donc invités à utiliser le recyparc de Virginal pour tout ce qui ne rentre pas dans la catégorie des déchets ménagers.
Les tontes de pelouse ainsi que certaines plantes comme l'if, le ligustrum, le laurier rose ou le buis peuvent être nocives voire mortelles pour les animaux et peuvent également affecter l'équilibre des zones forestières naturelles. C'est pourquoi vos déchets de tonte et de taille ne doivent pas être déposés aux abords ou dans les prairies ou ailleurs dans la nature. Vous avez donc le choix de les déposer au recyparc ou de les composter directement chez vous.

- **Utiliser les bulles à verre mises à votre disposition sur le territoire de la commune**

Il est à noter que les dépôts sauvages devant les bulles de tri sont interdits. Un numéro de téléphone est repris sur les bulles afin d'avertir l'inBW si celles-ci sont pleines.

- **Créer un compost à domicile**

Attention, la création d'un compost est recommandée mais n'est pas toujours autorisée, comme lorsque vous habitez en bordure de ruisseau par exemple. Si vous souhaitez des conseils en matière de compost, il existe dans votre commune des Guides composteurs, ils vous aideront à trouver la solution adaptée à votre lieu d'habitation. Pour les contacter, passez par le Service communal Environnement d'Ittre.

Le respect de l'environnement, c'est aussi vivre en harmonie avec les autres espèces qui partagent notre espace rural.

Les bons gestes pour favoriser la biodiversité :

- **Privilégier la plantation d'essences locales**

Pour vos haies, préférez des essences locales telles que le charme, le hêtre, l'érable ou encore le cornouiller. Ne plantez pas d'espèces exotiques envahissantes comme le bambou ou le buddleia car elles sont nuisibles pour la biodiversité de nos espèces locales. Vous pouvez retrouver la liste complète des espèces locales/indigènes à privilégier sur le site mahaie.be et celle des espèces exotiques envahissantes à éviter sur le site La Biodiversité en Wallonie.

- **Respecter la période de nidification**

Évitez donc de tailler vos haies de début avril à la fin du mois d'août. Il est également important de rappeler que l'arrachage, même partiel, d'une haie ou d'un alignement d'arbres est soumis à l'octroi d'un permis d'urbanisme.

Retrouvez toutes les informations de contact et les liens utiles en pages 9 et 10.

- **Eviter les pesticides**

Des brochures de la Région wallonne sont disponibles concernant les alternatives naturelles aux pesticides et vous pouvez également trouver de nombreux conseils pour un jardin plus écologique sur le site d'Adalia. Contactez le Service communal de l'Environnement d'Ittre pour être informé sur la règlementation en vigueur dans votre commune et sur les moyens légaux pour se débarrasser de vos stocks.

Pour le bien de la faune et de la flore de nos rivières, il est également important de prendre soin de notre eau

- Ne jetez pas de déchets dans les caniveaux et dans les cours d'eau
- Privilégiez des produits d'entretien biodégradables
- Prenez de bonnes habitudes de consommation d'eau en vous renseignant sur les petites actions du quotidien à mettre en place via le site écoconso
- Vérifiez que vous êtes bien en conformité par rapport au rejet des eaux usées (vers l'égouttage public ou en traitement individuel) en vous renseignant auprès du Service Environnement d'Ittre

Les gestes en +

- Télécharger **l'application "Recycle!"** qui permet d'avoir toutes les informations concernant la collecte et le tri des déchets dans votre commune.

- Télécharger l'application **« BetterStreet »** pour signaler des dépôts clandestins de déchets mais aussi les problèmes de voiries, de bâtiment ou autre. C'est un outil simple et efficace à privilégier pour signaler ce type de problèmes à votre administration communale d'Ittre.

- S'investir dans des actions bénévoles pour le bien de l'environnement. Si vous avez un peu de temps à consacrer à des actions bénévoles pour le bien de l'environnement, téléphonez au service communal de l'Environnement et vous serez informés des diverses actions en place dans la commune telles que :
  - un ramassage des déchets sur la route organisé chaque année au printemps par la commune d'Ittre, avec le soutien de « Be Wapp »
  - l'appel à projet « BiodiverCité » qui aide, chaque année, à la mise en place d'actions en faveur de la nature dans notre commune.
- N'hésitez pas à relayer vos préoccupations/ suggestions en matière d'environnement au Conseil consultatif de l'environnement et de l'énergie.

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Commenté [BN2]: Attention, pas de moyen de contact sur page du site internet communal.

Retrouvez toutes les informations de contact et les liens utiles en pages 9 et 10.

UN TERRITOIRE OÙ IL FAIT BON VIVRE EN RESPECTANT LES RÉGLES DE VOISINAGE

La vie à la campagne impose, pour que chacun puisse profiter de la qualité de son cadre de vie, des comportements et des règles à respecter. Vous trouverez donc ci-dessous quelques règles de bon voisinage à appliquer à Ittre.

Préserver la tranquillité de ses voisins

Les nuisances sonores sont à éviter. Pour ce faire, il est demandé aux habitants de la commune de respecter le nouveau règlement de police, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'engins motorisés.

- **Respecter la règlementation en ce qui concerne la tonte de pelouse**
  Celle-ci peut se faire en semaine entre 8h00 et 20h00 ainsi que le dimanche et les jours fériés entre 10h00 et 12h00.

- **Prévenir ses voisins lors de l'organisation d'une fête**

- **Ne pas laisser aboyer son chien en permanence**

Si vous constatez des problèmes de nuisances sonores, un dialogue constructif est toujours à privilégier pour aider à la bonne entente entre voisins.

S'assurer de la sécurité de tous

Piétons, cyclistes, véhicules agricoles, chaque utilisateur de la voie publique a son rythme et prend une place différente sur la route et c'est à chacun de respecter les règles établies afin d'assurer la sécurité de tous. Sur les voiries n'ayant pas de trottoir, la prudence est particulièrement de mise.

Bon à savoir
Si vous constatez des problèmes de voiries, de bâtiments ou même de dépôts clandestins, n'hésitez pas à le signaler via l'application « BetterStreet ». C'est un outil simple et efficace à privilégier pour signaler ce type de problèmes à votre administration communale d'Ittre.

- **Tenir compte des véhicules agricoles**
  Dans un milieu rural comme le nôtre, il n'est pas rare de croiser des véhicules agricoles et si leur largeur est limitée elle peut tout de même surprendre, restez donc attentifs. En période estivale, les moissonneuses batteuses autorisées sur la route peuvent atteindre jusqu'à 4 mètres de large.

- **Respecter les emplacements de stationnement**
  Il est demandé de ne pas se garer sur les trottoirs ou sur les pistes cyclables. Respectez les emplacements légaux de parkings et évitez de vous garer sur les parkings de privés afin de ne pas créer de conflit de voisinage.

- **Respecter les panneaux (vitesse et véhicules autorisés) dans les chemins de campagne et de remembrement.**

- **Tenir son chien en laisse**
  Et ce, par respect et sécurité pour tous les usagers. Pensons aux petits enfants et personnes âgées qui pourraient perdre l'équilibre facilement par exemple.

Retrouvez toutes les informations de contact et les liens utiles en pages 9 et 10.

- **Tailler ses arbres et arbustes**
  Il est de la responsabilité de chaque propriétaire d'Ittre d'entretenir son terrain et les arbres qui s'y trouvent. Ceux-ci ne peuvent pas dépasser sur la voie carrossable (excepté à 4,5 mètres au-dessus du niveau du sol) ni sur l'accotement ou sur le trottoir (excepté à 2,5 mètres au-dessus du niveau du sol). Veillez à ce que vos arbres ne diminuent pas l'intensité de l'éclairage public et n'entravent pas la lisibilité de la signalisation, la bonne visibilité ou la commodité de passage. Veillez enfin à la santé et à la stabilité de vos arbres, afin d'éviter tout dommage causé par une chute.

- **Respecter la règlementation en ce qui concerne la plantation et la taille d'arbres et de haies**
  Pour la plantation et la taille d'arbres et de haies, d'une manière générale, des règlementations sont en vigueur au Code civil (articles 3.133 et 3.134). Sauf accord de mitoyenneté entre voisins, les plantations d'arbres de hauteur inférieure à 2 mètres doivent être réalisées à 50 centimètres minimum à l'intérieur de votre propriété. Pour un arbre de hauteur de plus de 2 mètres, la distance minimale de plantation est de 2 mètres à l'intérieur de votre parcelle. Aucune hauteur maximale n'est préconisée, mais il faut toujours veiller à tailler les branches qui dépassent dans la propriété voisine. Notons enfin que des règlementations plus strictes peuvent toutefois être en vigueur dans les lotissements.
- Ajouter un paragraphe rappelant qu'une autorisation est nécessaire dans certaines conditions pour des modifications de relief du sol

- **Ne pas allumer de feu**
  Même en zone rurale, pour des raisons de santé publique et de sécurité, il est interdit d'allumer un feu à moins de 100 mètres de bâtiments, de bois, de vergers, de champs de céréales, de dépôts de paille ou de foin ou de toutes autres matières combustibles. À plus de 100 mètres, le code civil admet une certaine tolérance pour l'incinération des déchets végétaux secs uniquement.

Permettre à tous de profiter de la forêt et des sentiers de promenade

De multiples activités se côtoient dans nos forêts et sentiers de promenade et donc, différents utilisateurs : chasseurs, promeneurs, cyclistes, cavaliers, ... Il est important que chacun respecte les règles en vigueur pour que la cohabitation soit favorable à tous ces usagers.
Pour ce faire, chaque utilisateur de nos forêts et de nos sentiers de promenade est invité à consulter la page concernant la circulation en forêt en Wallonie sur le site de la région wallonne ainsi que la charte du bon promeneur sur le site « tous à pied ».

Voici déjà quelques règles d'or à connaitre :

- **Rester strictement sur les chemins et sentiers ouverts au public et balisés**
  Que ce soit dans la forêt ou sur les chemins communaux, les promeneurs, les cavaliers et les cyclistes sont invités à rester strictement sur les chemins et sentiers prévus à cet effet.

- **Tenir les chiens en laisse**

- **Respecter les indications durant la période de chasse**
  Pendant la période de chasse, il convient aux utilisateurs de la forêt de respecter l'interdiction de passage et de consulter les affiches prévues à cet effet. Il peut également être utile de visiter le site www.chasseonweb.be

- **Ne rien récolter sans accord du propriétaire**
  Ceux qui souhaitent faire la récolte de champignons, de fruits des bois, de bois mort, de fleurs,… doivent en faire la demande au propriétaire. Pour les forêts domaniales, la Région wallonne a donné son accord pour la récolte de champignons dans les bois dont elle est propriétaire, pour autant que la cueillette ait lieu entre le lever et le coucher du soleil et pour une quantité maximale de 10 litres par personne.

Supprimé:

Supprimé: L

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Retrouvez toutes les informations de contact et les liens utiles en pages 9 et 10.

- **Ne pas nourrir les animaux de pâtures (ex. chevaux et vaches)**

- **Faire les demandes d'autorisation nécessaires**
  L'organisation de randonnées pédestres et VTT avec balisage temporaire nécessite l'obtention d'une autorisation écrite de la Commune et le cas échéant du Service Public de Wallonie - Département de la Nature et des Forêts (DNF).

- **Respecter l'interdiction de circuler avec des véhicules motorisés sur les chemins forestiers**

Bon à savoir

Un réseau de circuits de promenade qui met en valeur notre patrimoine naturel existe sur la commune d'Ittre. Vous pouvez vous procurer les brochures via le site www.ittretourisme.com.
Une brochure complémentaire "À la découverte des espaces naturels" est également disponible sur le site de la commune.

Retrouvez toutes les informations de contact et les liens utiles en pages 9 et 10.

Supprimé: ¶
¶

INFORMATIONS UTILES ET CONTACTS

VIVRE À ITTRE

Service communal de l'Environnement d'Ittre
Rue de la Planchette 2
1460 Ittre
+32 (0) 67 79 43 49
Horaires : du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00
https://www.ittre.be/ma-commune/services-communaux/environnement-bien-etre-animal

Parc à conteneurs d'Ittre
Rue de Tubize,
1460 Virginal
Tél. : 067 64 90 61
Horaires : du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 et le samedi de 9h30 à 17h00.
https://www.ittre.be/ma-commune/services-communaux/environnement-bien-etre-animal/gestion-des-dechets/recyparcs

Localisation des bulles à verres d'Ittre
Fauquez : Rue Arthur Brancart
Haut-Ittre : Chaussée de Nivelles
Ittre : Rue du croiseau et Chemin du Crac (cimetière)
Virginal : Rue d'Hennuyères et Rue du Cimetière
https://www.inbw.be/sites/default/files/publications/dechets/localisation_des_bulles_par_commune_-_11_2022.pdf

Charte agricole d'Ittre
?

Règlement général de police d'Ittre
https://www.ittre.be/ma-commune/securite/police/rgp-20160126.pdf

Collecte et tri des déchets dans votre commune
https://www.inbw.be/application-recycle

Signaler des problèmes de voiries, de bâtiments ou des dépôts clandestins dans votre commune
https://betterstreet.org/citizen/

Retrouvez toutes les informations de contact et les liens utiles en pages 9 et 10.

SE PROMENER

Circuits de promenade à Ittre
https://ittretourisme.com/2020/05/19/nos-promenades-balisees/

Brochure « À la découverte des espaces naturels » à Ittre
https://www.ittre.be/ma-commune/services-communaux/environnement-bien-etre-animal/nature-et-espaces-verts/a-la-decouverte-des-espaces-naturels

Charte du bon promeneur
https://www.tousapied.be/articles/charte-du-bon-promeneur/

Réglementation de la circulation en forêt en Wallonie
https://www.wallonie.be/fr/demarches/circuler-en-foret-en-wallonie

Demander un balisage temporaire d'un itinéraire en forêt
https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-un-balisage-temporaire-dun-itineraire-en-foret

Période de chasse
www.chasseonweb.be

ENVIRONNEMENT

Plantations : liste des espèces indigènes à privilégier
http://www.mahaie.be/
https://www.awaf.be/haies/fiches_esp%C3%A8ces_bis/Fiches_esp%C3%A8ces.pdf

Plantations : liste des espèces exotiques envahissantes interdites
http://biodiversite.wallonie.be/fr/especes-preoccupantes-pour-la-wallonie.html?IDC=6492

Brochures de la Région wallonne – Les alternatives aux pesticides
https://www.pwrp.be/guides-particuliers

Conseils et solutions pour plus de biodiversité au jardin
https://www.adalia.be/conseils-au-jardin

Bonnes habitudes de consommation d'eau
https://www.ecoconso.be/fr/content/9-conseils-pour-economiser-leau-la-maison

Retrouvez toutes les informations de contact et les liens utiles en pages 9 et 10.



RÉUNION CLDR – 21 février 2024

- **Approbation du compte rendu du 12/09/2023**
- **Présentation de la charte de bonne entente rurale et de convivialité**
- **Rapport annuel PCDR**
  - Composition de la CLDR
  - Etat d'avancement des 30 projets du PCDR (2017-2027)
  - Réflexion sur les projets à entreprendre
- **Divers et Agenda**

Charte de bonne entente rurale et de convivialité



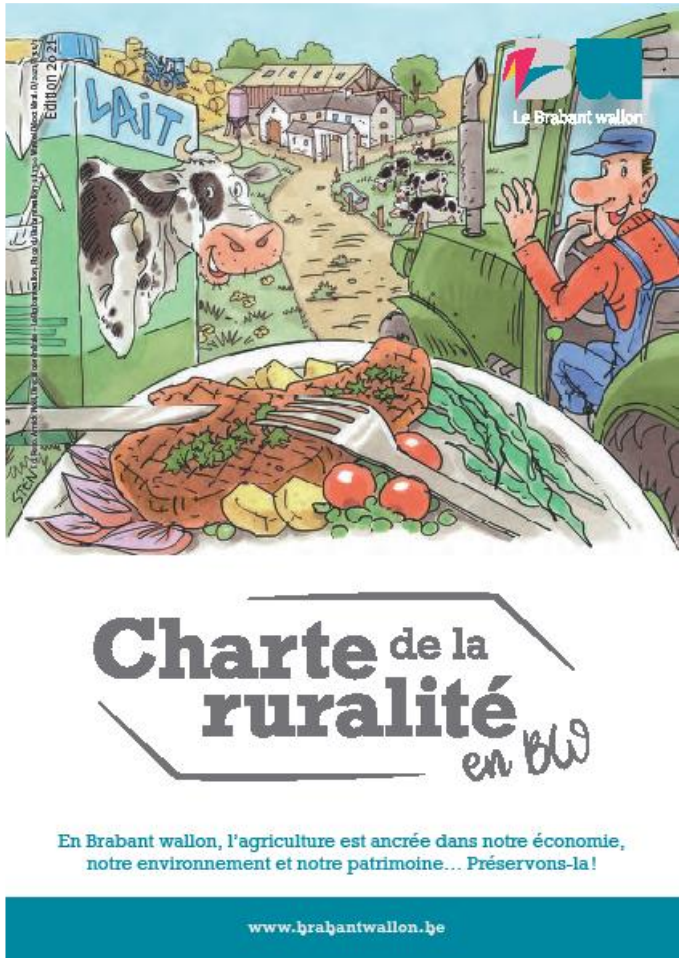
FP 2.06 – Adoption et mise en œuvre d'une Charte rurale

Objectif :

Améliorer les relations entre les habitants qui voient l'espace rural qui les entoure comme un cadre de vie de qualité et les utilisateurs de cet espace (agriculteurs, forestiers) qui perçoivent celui-ci comme leur outil de travail,

Descriptif du projet :

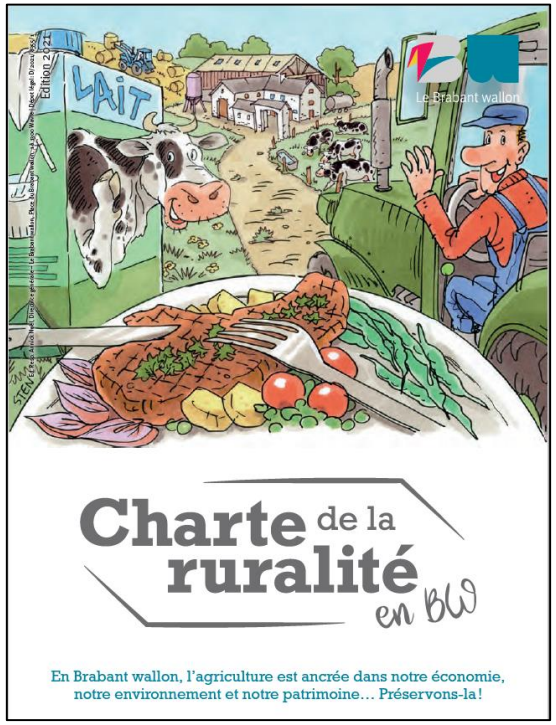
La Charte mettra en évidence les atouts et les contraintes du milieu rural, en prenant le point de vue des différents acteurs.
La Charte peut s'inspirer de différents documents réalisés par d'autres communes et poursuivant les mêmes objectifs.



Séance CLDR du 25 avril 2023

Adoption charte « agricole »

→ Modèle Province BW



ET

Décision de réaliser une « charte de convivialité »: Droits et devoirs des citoyens, vivre ensemble…

→ GT « charte convivialité »

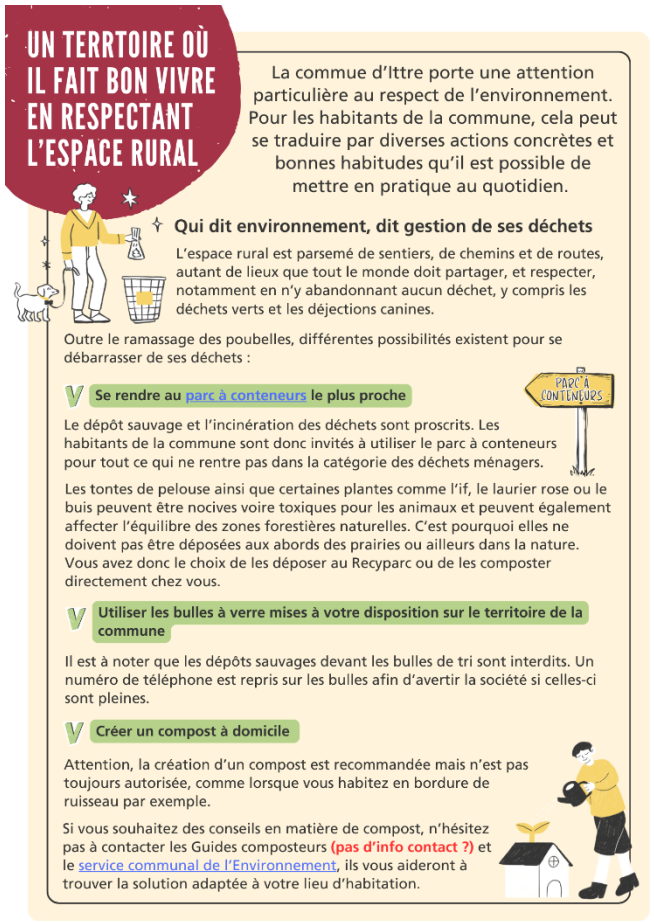
Deux réunions de travail du GT

Octobre 2023 - Réunion 1- Préciser les thématiques à aborder dans la charte

Janvier 2024 - Réunion 2- Avis sur première version de textes + éléments visuels

1) Quels sont les points qui vous paraissent les plus importants… « A ne pas louper » ?
2) D'éventuels points qui n'auraient pas leur places?
3) Est-ce qu'il manque quelque chose dans les propositions de base ?





Aujourd’hui….

Avez-vous des remarques sur la base de textes ?

Les suites

- Approbation des textes par le Collège communal
- Mise en page (FRW)
- Objectif : diffusion à la journée d'accueil des nouveaux habitants (13 avril)
- Diffusion large

Rapport annuel PCDR

Etat de la composition de la CLDR en 2023

3 démissions : Philippe BUXIN (décès), Anne-Sylvie VANVAREMBERGH, Marc VIENNE

1 nouveau membre : William VAN RYMENANT

5 absents (excusés ou non excusés) **à 3 réunions successives** (courrier à envoyer*) :*

Thierry DEWULF, Alain DUVAL, Ronny MARTIN, Christian NOLS, Stéphane SCHALLIER

Rapport annuel PCDR

Activités de la CLDR en 2023

15/02/2023 (CLDR plénière) ***Rapport annuel – Senne Vallées***	16 participants
25/04/2023 (CLDR élargie au Groupe Nature) ***Biodiversité – Charte agricole***	25 participants
06/06/2023 (CLDR élargie au Groupe Nature) ***Visite de terrain cimetière Ittre + Parc Bauthier***	13 participants
12/09/2023 (CLDR plénière) ***Avant-Projet Maison rurale Haut-Ittre + Budget participatif***	24 participants
02/10/2023 (Groupe de travail) ***Charte de convivialité***	3 participants

Rapport annuel PCDR

Etat d'avancement des 30 projets du PCDR (2017-2027)

- **17** projets **réalisés**
- **6** projets **en cours**
- **3** projets **abandonnés**
- **4** projets **en attente**
  - Valorisation espace Bauthier – lot2
  - Réaménagement du centre de Ittre (dossier cœur de village introduit mais pas sélectionné) – lot 2
  - Alternatives à la voiture individuelle – lot 3
  - Création de logements à prix modérés et innovants – lot 3

Rapport annuel PCDR

Programmation des projets « convention DR » du PCDR à entreprendre
2024-2025-2026

FP 2.05	Valorisation **de l'espace Bauthier à Ittre**	**Demande Convention DR en 2025-2026**

FP 2.07	Réaménagement **du centre de Ittre**	**Demande Convention DR en 2025-2026**

Divers

❑ Pas d'appel à projets budget participatif PCDR en 2024

<u>Réponse du SPW</u> :

- ✓ *attendre 2 ans après la notification du budget 2022 (reçue le XX 2022)*
- ✓ *attendre la clôture des 3 projets de l'édition 2022*
  - ✓ *Matériel Repair'café (terminé)*
  - ✓ *Plaine de jeux Fauquez (en exécution)*
  - ✓ *Piste pétanque Haut-Ittre (pour le printemps)*

❑ La Fondation Roi Baudouin lance un appel à projets « Vis mon village »

<u>Les projets soutenus</u> :

- ➢ La vie en communauté (organiser des activités conviviales…)
- ➢ La solidarité (entraide mutuelle, échange de services…)
- ➢ Les contacts (journal du village, site web du village, local communautaire…)
- ➢ La conservation ou la création d'activités culturelles (spectacle de quartier, relance de cercles divers…) ;
- ➢ L'amélioration du cadre de vie (entretien de petits jardins, éléments de paysage, plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre…)

<u>Les porteurs</u> : des habitants du village associés de manière formelle ou informelle, des associations ou des organisations travaillant au niveau local,

<u>Soutien financier</u> : 5.000 euros maximum.

Appel ouvert jusqu'au 27/03/2024

Agenda

- ❑ Mercredi **3 avril à 19h30** : l'appel à projet annuel BiodiverCité
  réunion publique ouverte à tous

- ❑ Dimanche **28 avril à 9h** : balade le long du canal

- ❑ Mardi **21 mai à 19h30 :** les actions du Contrat Rivière Senne et lien avec les projets PCDR
  réunion interCLDR avec Rebecq

Fondation Rurale de Wallonie

NEW

COMMUNE D'ITTRE



Découvrez notre nouvelle page facebook consacrée aux ODR en Brabant-Hesbaye

Abonnez-vous pour connaitre les dernières actualités

@FRWBrabantHesbaye

Programme Communal de Développement Rural 2017-2027 de Ittre

Tableau récapitulatif des 30 projets

Etat d'avancement au 15/01/2024

Lot 1 = à enclencher d'ici 2020 ; **Lot 2** = à enclencher d'ici 2023; **Lot 3** = à enclencher d'ici 2027

R = Réalisé; E= en cours ; Ab = abandonné ; Att = en attente

		Projets	R	E	Ab	Att	Commentaire
LOT 1	1	Charte Agenda 21 Local	x				Plan stratégique transversal 2018-2024 - intégration des 17 objectifs de DD dans la politique communale - feuille de route ODD (coaching)
	2	Charte des paysages	x				Placement de panneaux de sensibilisation (avec ADESA et subside provincial)
	3	Mesures perméabilité des sols	x				Placement de fascines (Contrat rivière Senne) et de haies anti-érosives (BiodiverCité)
	4	Nouveau quartier d'habitat à Huleu (ancien camping)		x			Modification plan de secteur (Rapport Incidences Environnementales présenté au Conseil communal en novembre 2023) : zone de loisirs (1,24 Ha) en zone d'habitat à caractère rural (25 à 30 logements mixtes),
	5	Maison rurale à Haut-Ittre		x			**Convention obtenue en DR** - nouvel Auteur de projet - modification Permis d'urbanisme
	6	Valorisation site de Fauquez			x		**Abandon demande convention en DR**
	7	Soutien aux filières de production locale	x				Marché Virginal, Bobby, Terre en vue à Haut-Ittre, marché des saveurs et fermes ouvertes, promotion productions locales par Senne Vallées
	8	Stratégie touristique	x				Ittretourisme.com (avec Syndicat d'initiative et inBw)
	9	Sentiers et circuits promenade	x				Promenades balisées (avec Syndicat d'initiative) et parcours nature
	10	Réseau déplacement modes doux		x			Sécurisation - tronçons itinéraire transversal (PIMACI) - projet mobipôle (PIWACY)
LOT 2	1	Dispositifs de rétention des eaux pluviales	x				ZAEC et ZIT Gaesbecq et Baudémont (avec Contrat rivière Senne)
	2	**Lieux d'accueil et de rencontre pour les jeunes**	x				Aménagement bâtiment Patro - bail emphytéotique 27 ans entre Evêché et Commune
	3	Services de santé de proximité	x				Centre de médecine Les Digues à Ittre (initiative privée)
	4	Structures et services d'accueil à la petite enfance	x				Réforme Milac - plan Cygogne à continuer
	5	**Valorisation espace Bauthier**				**x**	Extension musée Marthe Donas (subside provincial) - **Programmation DR 2025-2026**
	6	Charte rurale	x				Charte ruralité du BW + charte communale de bonne entente rurale et de convivialité
	7	**Réaménagement centre d'Ittre**				**X**	Appel à projet cœur de village - dossier pas retenu - **Programmation DR 2025-2026**
	8	Mise en réseau indépendants et entrepreneurs	x				Association créée (Comartagrind)
	9	Valorisation du canal	x				Activités touristiques et culturelles en partenariat avec le centre nautique Interyacht (avec Syndicat d'initiative et inBw)
	10	Expérimentation énergies renouvelables		x			Projet de chaudière biomasse - réseau de chaleur bâtiments publics à Virginal (avec Valbiom) (subside Pollec)
LOT 3	1	Création de réserves naturelles (sites naturels)		X			Projet pour Bief 29 de l'ancien canal (avec DNF et Ronquières) - d'autres sites ? **Subside Mesure 355 du PWDR**
	2	Mise en œuvre ZACC du Grand Closin			x		Projet Quartier Huleu (RIE)
	3	Création de logements à prix modérés et innovants				x	Projet Quartier Huleu
	4	Gestion d'espaces dédiés aux activités économiques		x			Zone de Fauquez (avec InBw)
	5	Création d'un centre de télétravail	x				Cowork'Ittre (initiative privée)
	6	Sensibilisation à l'agriculture durable et au jardin communautaire	x				12 Ha en agroforesterie à Haut-Ittre avec coopérative Terre en vue, Jardin communautaire à Fauquez avec plan cohésion sociale
	7	Relance du marché du théâtre	x				Village du Théâtre et des Arts
	8	Stratégie de communication touristico-culturelle	x				Visit'ittre
	9	Alternatives à la voiture individuelle				x	
	10	Création d'un atelier rural			x		Projet zone de Fauquez avec inBW
			stade				
			R	E	Ab	Att	
Total		**30**	17	6	3	4	
%		**A PARTIR DU TOTAL DES PROJETS**	**57%**	**20%**	**10%**	**13%**	

Fondation Rurale de Wallonie

COMMUNE D'ITTRE

Commission Locale de Développement Rural d'Ittre

Séance publique pour la BiodiverCité

Le 3 avril 2024

Compte rendu

Présents :

CLDR – composante citoyenne *: 9 membres – Philippe DODION, Michel FERRARD, Christophe GHELLYNCK, Nadine LEBAS, Luc MARSIA, Ronny MARTIN, Bernard QUAIRIAUX, Evaristo SOTOMAYOR, Didier VANDERMEERSCH.*
CLDR – composante mandataire *: 3 membres - Pascale CARTON, Christian FAYT, Fabienne MOLLAERT.*
Participants hors CLDR – 7 *personnes* ***:*** *Christian BERNARD, Gaëtan DE BAENE, Cathy DESCAMPS, Jenny PEETERMANS, Jean VAN CAMPENHOUT, Laurent VAN DAMME, Robert VAN DRIESSCHE.*
Administration communale : *Marie-José ARIAS, Vincent VANHOECK.*
Fondation Rurale de Wallonie *: Aurélie GABRIEL.*

Excusés :

CLDR – composante citoyenne *: 6 membres – René DE LEENER, Carine DE LICHTERVELDE, Jean-Michel MAGUIN-VREUX, Brigitte POUILLARD, Stéphane SCHALLIER, William VAN RYMENANT.*
Contrat Rivière Senne *: Caroline De Jonghe*

Annexes :

Annexe 1 – listes de présences CLDR et citoyens

Annexe 2 – ppt de conduite de réunion

Annexe 3 – liste des postes éligibles à la subvention BiodiverCité 2024

Annexe 4 - carte Réseau écologique

Ordre du jour

- ❑ Appel à projets BiodiverCité 2024 – explication et proposition d'idées d'actions

---

Introduction

Cette séance de la CLDR est une réunion publique, ouverte à tous.
Une invitation a été faite aux personnes du Groupe Nature, de Natagora et du Contrat Rivière Senne.

La publicité de la réunion a été faite dans le bulletin communal, dans les actualités du facebook communal et du site web de la commune.

Ronde d'ouverture

Chacun.e se présente autour d'une carte où l'on va placer des pictogrammes illustrant des espèces et des aménagements nécessaires pour le maillage écologique.

Présentation de l'appel à projets BiodiverCité

Les 9 thématiques sont illustrées au travers des projets déjà réalisés ou en cours de réalisation à Ittre, ainsi qu'au travers d'exemples réalisés dans d'autres communes wallonnes (voir annexe 2).

Le budget est balisé : 12.000 € maximun pour l'appel 2024 (détail en annexe 2).
Le délai pour remplir et encoder les fiches-projets par la Commune sur le guichet des Pouvoirs Locaux est fixé au 31 mai.

Les conditions :

- Liste des postes éligibles (voir annexe 3).
- Site **accessible** au public.
- Commune **propriétaire** du terrain ou **convention** de gestion de 15 ans (avec le propriétaire privé, la Région ou la Province).
- Maximun 1.500 € pour des actions de sensibilisation.

Présentation du réseau écologique d'Ittre et des actions déjà menées pour son développement

Les différentes zones du réseau écologique, sont identifiées sur la carte du réseau écologique d'Ittre réalisée en collaboration avec la Région wallonne.

- Les zones centrales fermées : boisements, nombreux sur la commune et classés (Bois des rocs, de la Houssière, Bois des Nonnes, Bois du Chapître...).
- Les zones centrales ouvertes : prairies humides le long du Ry Ternel, ...
- Les zones en développement : une série de peupleraies à améliorer et des boisements comme le parc du château d'Ittre, ...
- Les zones de liaison : les nombreux bosquets, arbres isolés ou étangs qui jouent le rôle d'abris pour la faune en déplacement.

Il y a 20 ans (en 2004) une série de mesures étaient recommandées dans un plan à long terme pour la nature à Ittre autour de ce réseau écologique.

En 2024, voici une liste non exhaustive des actions et résultats du travail de la commune, des bénévoles, des écoles, et de la Région wallonne.

Grâce à l'installation d'une station d'épuration sur notre commune, la qualité des eaux de surface s'est notablement améliorée.
Les Bois d'Ittre cités préalablement ont bénéficié du statut de protection Natura 2000 (Affluents Brabançons de la Senne BE 31001 et Bois de la Houssière BE 32007).
Les permis d'environnement destinés à protéger notre environnement depuis 2003 sont maintenant au centre des décisions socio-économiques.

Des plantations ont été faites par la Commune : haies vives à la plaine récréative de Fauquez, haie de plusieurs centaines de mètres à la rue de Schoot, …

L'aménagements de cimetières verts communaux à Ittre et à Haut Ittre depuis 2 ans.

La plantation d'un verger au bief 29 par la Commune, le DNF et les élèves de l'école communale de Virginal.

La réalisation d'une mare didactique par la Commune à l'école communale d'Ittre.

Les ruchers didactiques installés au bief 29 et au parc Bauthier (Ruchers Réunis d'Ittre et Commune).

La reconstruction de l'étang asséché, dit du bief 29 de l'ancien canal Charleroi-Bruxelles, il y a quelques années et qui est devenu une zone humide d'une grande richesse en biodiversité.

Aménagement des combles de l'église Saint-Laurent pour les chauves-souris et les chouettes effraies.

Interdiction de l'usage des pesticides par le service travaux communal depuis 2014.

Fauchage tardif chaque année en collaboration avec les services de la Région wallonne.

Aménagement de différentes zones d'immersion temporaires ZIT qui protègent le village contre les inondations et sont aménagées en zones de biodiversité en collaboration avec le contrat de Rivière Senne.

Protection des batraciens lors des migrations avec les services communaux (travaux et environnement) et des bénévoles.

Toutes ces actions étaient soit proposées dans l'étude du réseau écologique d'il y a vingt ans, soit se sont ajoutées avec le temps pour rester dans la même approche d'amélioration de la Biodiversité à Ittre.

Echange par tables de discussion et mise en commun des résultats

Table « batraciens et écureuils »

Présentation des systèmes d'aménagements pour diminuer la mortalité de ces deux espèces le long des routes.

Propositions par des bénévoles :

- ✓ Un nouvel aménagement pour un barrage pour batraciens plus facile à placer et qui augmente la taille du barrage de 600 m.
- ✓ Un écuroduc pour les écureuils.

Les questions posées sont les suivantes :

- Identifier les lieux de traversée des écureuils dans la commune.

- Forte diminution de la migration des batraciens observée. Quelles en sont les raisons, que se passe-t-il dans les autres villes ?
- Le tunnel sous la route qui permet au ruisseau de passé, sert il aussi de passage pour les batraciens ?

Table « cimetières nature »

Aménagement des cimetières dans le but d'y favoriser la biodiversité.

Résumé des réflexions faites pendant l'atelier :

Sensibilisation des visiteurs à la présence de la faune et de la flore dans les cimetières
- Donner une vision positive de la présence de végétation entre les sépultures.
- Amener la population à voir les cimetières comme des parcs de promenade où la vie a sa place.
- Encourager la plantation d'espèces endémiques et sauvages au sein des concessions.
- Favoriser les sépultures verticales en laissant une surface percolante et accueillante pour la biodiversité sur l'emprise des concessions.

Aménagement favorisant la présence de vie sauvage et l'intérêt de la population
- Marquer tant que possible les limites du cimetière par des haies plutôt que des murs.
- Une structure en terrasse pour les cimetières à forte pente (Ittre) afin de limiter l'érosion et les dégâts de ruissellement.
- Aménagement d'une zone de dispersion des cendres arborée plutôt qu'une simple pelouse.
- Placer des éléments incitant la faune à s'installer tels que des hôtels à insectes ou des nichoirs pour oiseaux.
- Placer des bancs permettant aux visiteurs de se poser.

Table « Réserve naturelle au Bief 29 » et « Arbres remarquables »

Il est important de prendre en compte les 3 biefs de l'ancien canal 28, 29, 31 dans leur ensemble (le bief 31 est communal les 28, 29 sont gérés par le DNF) pour communiquer par des panneaux indicateurs sur l'historique du canal et la nature qui s'y est développée. Par exemple, la héronière au bout du bief 31. Pour les autres oiseaux d'eau (canards, poules d'eau, foulques), il n'est pas bon de les nourrir. En ce qui concerne la flore des environs du canal, il y a des stations d'orchidées intéressantes. Un panneau indicateur vers le bief 31 pourrait être placé.

Une exposition doit être organisée sur les arbres remarquables à associer avec 1 balade et des panneaux explicatifs qui reprennent les critères associés aux arbres remarquables.

Table « autres idées de projet »

- Batraciens
  - ≈ Identifier les causes de la diminution du ramassage de cette année.
  - ≈ Identifier toutes les zones humides du territoire avec les citoyens.
  - ≈ Voir si certaines zones humides nécessitent un entretien.
  - ≈ Voir si certaines zones humides sont à créer.

- Haies
  - ≈ Encourager la plantation de haies (dont le long des champs).
  - ≈ Rappeler les règles/ la loi par rapport aux dates autorisées pour tailler les haies.
- Sentiers
  - ≈ Entretenir les sentiers aux abords des hameaux.
  - ≈ Créer des prés fleuris le long des voiries.
  - ≈ Lister les sentiers privatisés et les rouvrir.
- Fauchage tardif
  - ≈ Examiner les possibilités d'aller plus loin et de faire du fauchage sélectif car les petites voiries sont trop fauchées.
- Frelon asiatique (non éligible – espèces animales)
  - ≈ Sensibiliser + gérer + mettre des pièges.
- Aménagement du territoire
  - ≈ Limiter les constructions en zones plus naturelles ex : bois Tricot, zone inondable clos du lapin …
- Chauves-souris
  - ≈ Identifier les combles à aménager.
  - ≈ Identifier où elles se situent et planter des haies et bosquets à ces endroits.
- Natura 2000
  - ≈ Faire un courrier aux propriétaires pour leur dire qu'ils sont en Natura 2000 et renseigner les aides existantes (nombreux sites Natura 2000 sur Ittre).
- Chantiers participatifs de plantations
  - ≈ Répondre à l'envie de participer à des plantations en faisant des chantiers participatifs.
  - ≈ Profiter des chantiers participatifs pour informer des bons gestes à avoir lors de plantation via des asbl.
  - ≈ Faire un atelier taille de fruitiers pour apprendre à les tailler avec le service travaux ou asbl.
- Mettre des poubelles pour les déjections canines (non éligible et des nouvelles poubelles arrivent).

Secrétaire de séance,

Martine GILLES - FRW
Marie-José ARIAS - Eco-conseillère

Président de séance,

Christian FAYT
Bourgmestre

Liste de présence – CLDR d'Ittre

-- Réunion du 3 avril 2024 --

Nom	Prénom	Signatures	Nom	Prénom	Signatures
Membres citoyens					
AGRO	Concetta		POUILLARD	Brigitte	excusée
COUNSON	Michèle		QUAIRIAUX	Bernard	
DE BIE	Carl		SCHALLIER	Stéphane	excusé
DE LEENER	René	excusé	SERNEELS	Paul	
DE LICHTERVELDE	Carine		SOTOMAYOR	Evaristo	
DEWULF	Thierry		VANDERMEERSCH	Didier	
DODION	Philippe		VAN RYMENANT	William	excusé
DUVAL	Alain				
FERRARD	Michel				
GHELLYNCK	Christophe				
LEBAS-FERRARD	Nadine				
LECLERCQ	Marc-Olivier				
LOURTIE	Nathalie				
MAGUIN VREUX	Jean-Michel	excusé			
MARSIA	Luc				
MARSILLE	Pierre				
MARTIN	Ronny				
NOLS	Christian				
OLANDESE	David				
PEETERBROECK	Sophie				
PETIT	Valérie				

Représentants du Conseil communal					
CARTON	Pascale		MOLLAERT	Fabienne	
FAYT	Christian		SCHOUKENS	Luc	
GOREZ	Lindsay		WAUTIER	Jacques	
JOLLY	Ferdinand				

Liste de présence – CLDR d'Ittre (suite)

Liste de présence – GROUPE NATURE et citoyens d'Ittre

-- Réunion « Biodivercité » du 3 avril 2024 --

Nom	Prénom	Signatures	Nom	Prénom	Signatures
citoyens					
Van Driessche	Robert		Van Driessche	Robert	
Van Damme	Laurent		Van Damme	laurent	
Descamps	Cathy		Descamps	Cathy	
Van Campenhout	Jean				
DODION	Philippe		Dodion	Philippe	
Peetermans	Jenny		Peetermans	Jenny	
BERNARD	Christian		Bernard	Christian	
De Baene	Gaetan		De Baene	Gaetan	

RÉUNION PUBLIQUE
Avec CLDR et groupe Nature

Mercredi 3 avril 2024



BiodiverCité et Réseau écologique

RONDE D'OUVERTURE



BiodiverCité

Appel à projets → annuel

12 000€/commune/an
100 %

10 000€
Fiches-projets

2 000€
Semaine de l'arbre

Les projets de sensibilisation
sont plafonnés à 1 500€

Délai pour remplir et encoder les fiches-projets par la Commune sur le guichet des Pouvoirs Locaux :
31 mai chaque année

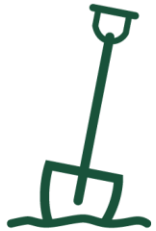
- Liste de postes éligibles



ZONES HUMIDES, MARES ET COURS D'EAU



SENTIERS ET CHEMINS



PLANTATIONS

- Site **accessible** au public
- Commune **propriétaire** du terrain ou **convention** de gestion de 15 ans (avec le propriétaire privé, la Région ou la Province)



PROTECTION D'ESPÈCES & DE SITES



POLLINISATEURS



LUTTE CONTRE LES EEE



BIODIVERSITÉ & BÂTI



CIMETIÈRES NATURE



SENSIBILISATION



ZONES HUMIDES, MARES ET COURS D'EAU

✓ **Création d'une mare à l'école des Longs prés à Ittre** (réalisé)

❑ **Aménagement deux pontons d'observation dans la zone humide du bief 31**

(en cours de réalisation)

CRÉATION D'UNE PASSE À POISSONS

Commune de Bastogne

OBJECTIF conserver une population de truites Fario de souche génétique native.



Déflecteur "offset" en inox - crédit photo : FRW - BiodiverCité

MISE À CIEL OUVERT D'UN RUISSEAU

Commune de Tellin

OBJECTIF des citoyens ont porté l'idée de remettre à ciel ouvert le tronçon vouté qui rompait la continuité écologique du ruisseau dans le but de reconnecter deux secteurs isolés.



Evaluation de la qualité écologique du cours d'eau restauré
crédit photo : Commune de Tellin



SENTIERS
ET CHEMINS

- Aménagement du sentier 72 (de la rue du Mazy vers la rue du Sart) : tourniquets et escalier (1ère phase)

(en attente)



AMÉNAGEMENT D'UN CAILLBOTIS POUR CONCILIER TOURISME ET CASTOR

Commune de Stoumont

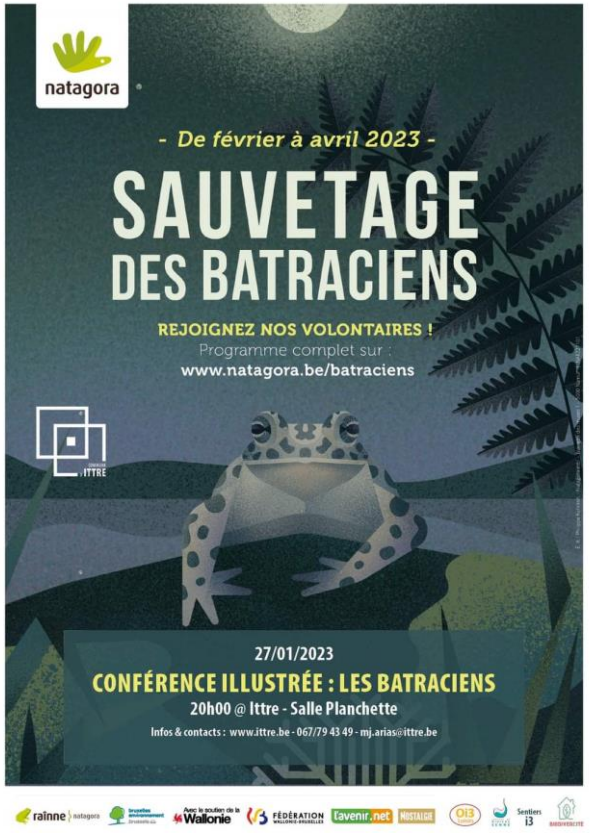
DESCRIPTION aménagement d'un caillebotis le long d'un chemin balisé inondé pour permettre la cohabitation avec les castors. Le castor est une espèce protégée car il recréé des zones humides, régule le reboisement et aménage des surfaces de rétention d'eau.



PLANTATIONS

✓ **rue Grange de la Dîme à Haut-Ittre** (réalisé)





PROTECTION
D'ESPÈCES
& DE SITES

- ✓ Opération sauvetage des Batraciens à Haut-Ittre RN 280
  (action récurrente)



DÉMONTAGE D'UN ÉCLAIRAGE SUR UNE ÉGLISE

Commune de Bouillon

OBJECTIF aménager un lieu d'accueil pour les chauves-souris.



Vue de la chiroptière, sous l'abat-son : - crédit photo : Bouillon



POLLINISATEURS



❑ Prairie fleurie au bief 29 – partenaire Ruchers réunis

(en cours de réalisation)



RESTAURATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN PRAIRIE DE FAUCHE

Commune de Gembloux

OBJECTIF retrouver une diversité de plantes, d'insectes et d'oiseaux. Deux espèces rares de papillons ont été observés depuis les aménagements.



LUTTE CONTRE
LES EEE

❑ Gestion des renouées du japon
au croisement rue de Clabecq et rue de Braine-le-Château – partenaire : Contrat de rivière Senne
(réalisé)



BIODIVERSITÉ
& BÂTI

- **Nichoirs pour chouette chevêche – partenaire : Contrat de rivière Senne**
  (projet)

PLACEMENT DE CHIROPTIÈRES LES CHAUVES-SOURIS

Commune de Péruwelz

OBJECTIF permettre aux chauves-souris d'accéder aux combles du bâtiment pour s'abriter et favoriser la cohabitation avec la chouette effraie déjà présente sur le site.





Chiroptières - credit photo: Benoît Gauquie

CIMETIÈRES NATURE



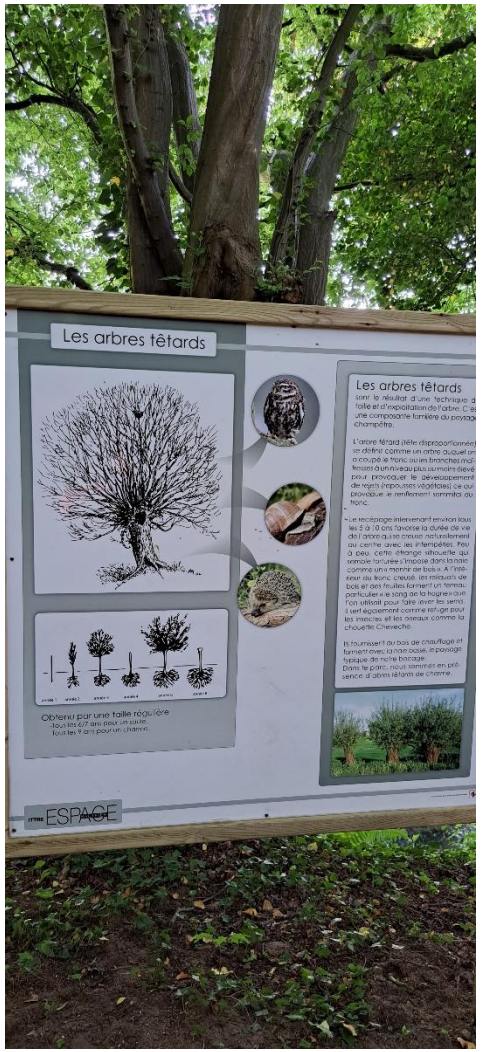


✓ **Végétalisation cimetières** (réalisé)

✓ Installation de panneaux didactiques sur l'avifaune sur le plateau de la Ferme du Pré (Natagora) (réalisé)



SENSIBILISATION







❑ Mise en valeur parc Bauthier

(réalisé)

SENSIBILISATION



4 Bulletin d'Informations Communales Août 2023

REMPLISSEZ VOTRE AGENDA DES ACTIVITÉS NATURE AU FIL DES SAISONS:

- **26 août : Nuit européenne aux chauves-souris** parc du château d'Ittre dès 20h40
- **29 septembre : Fim Nature-Biodiversité**: Wallonie sauvage-espèces invasives (gratuit) salle planchette
- **1er octobre : Presse-fruits** de 9h à 17h sur réservation au **0471/44.00.76**
- **29 octobre : Balade aux champignons** au bois des Nonnes (rendez-vous à l'entrée du bois à 10h) par Madame Deléglise du Cercle des naturalistes
- **25 novembre : Distribution d'arbres** à la Sainte Catherine de 9h à 12h

BALADE NOCTURNE
à la découverte des
CHAUVES-SOURIS

LE SAMEDI 26 AOÛT
DÈS 20H40

POINT DE RENCONTRE:
À l'entrée du parc du Château d'Ittre
Rue de la Montagne, 5 - 1460 Ittre

INSCRIPTIONS: mj.arias@ittre.be

INFOS:
COMMUNE D'ITTRE
067/79.43.49
mj.arias@ittre.be

Cette action s'inscrit dans le programme d'actions nature « BiodiverCité » de la Région Wallonne.

LES ÉVÈNEMENTS DE JUIN:

le 4 juin passé le groupe nature a organisé avec Joelle Ricour de Nature et Progrès une **découverte aux plantes sauvages comestibles des bords du bief 29 de l'ancien canal Bruxelles-Charleroi** pour y découvrir et y déguster lors d'une halte finale ces produits de la nature.

Ce même 4 juin à l'occasion du **Printemps des pollinisateurs** organisé par Adalia, les Ruchers réunis ont fait découvrir les abeilles de leurs ruches au grand public petits et grands protégés en habit d'apiculteur.

On a pu découvrir également les autres pollinisateurs sauvages avec un tableau reprenant des specimens d'insectes butineurs et les explications des Ruchers Réunis.



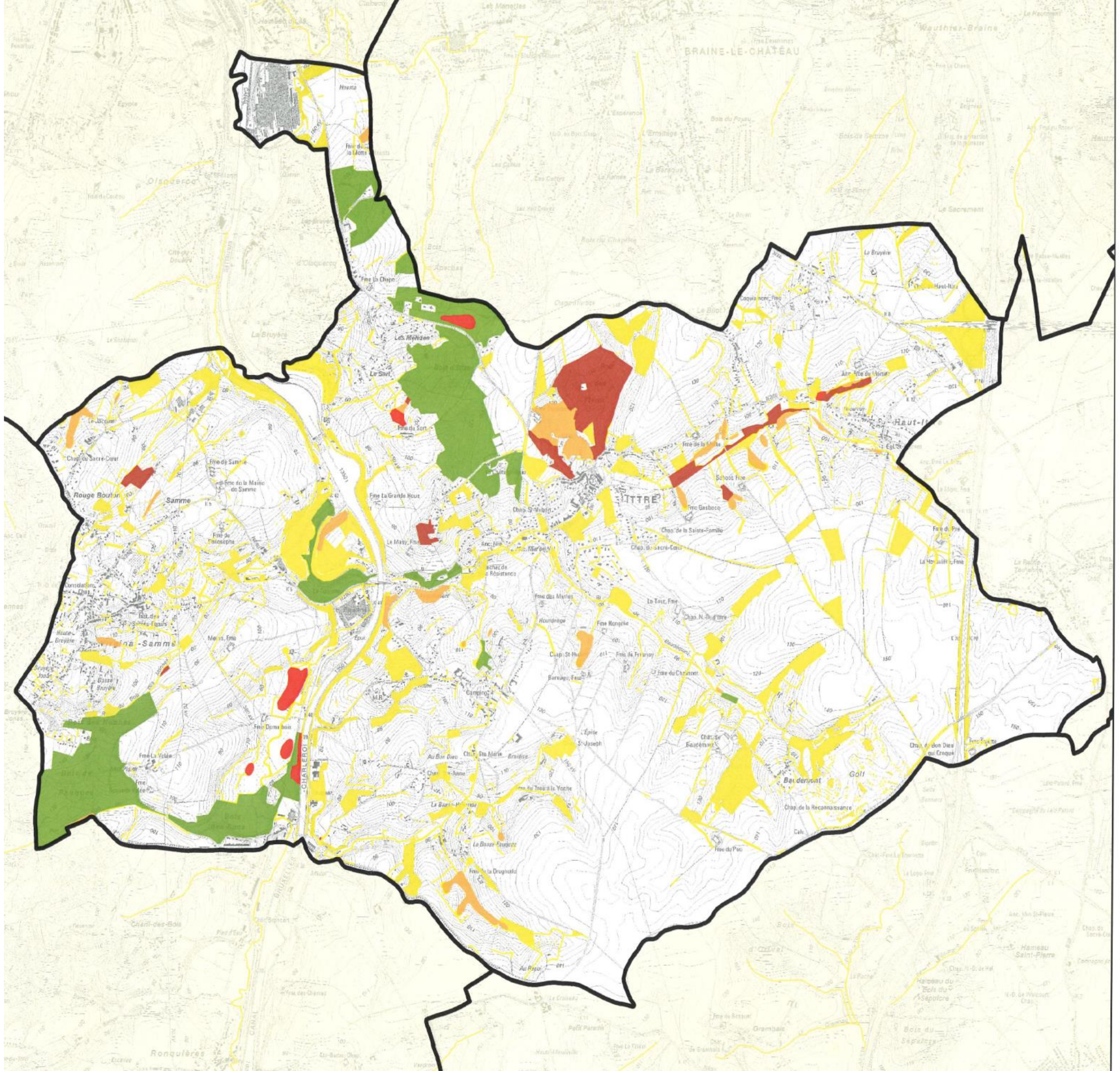
SENSIBILISATION

- ❑ **Balades guidées chauves-souris, oiseaux , plantes sauvages comestibles, champignons** (action récurrente)
- ❑ **Visite guidée des ruchers au bief 29** (action récurrente)
- ❑ **Projection Film nature aux écoles** (action récurrente)

BiodiverCité 2024

Echange sur les idées !





COMMUNE D'ITTRE

Vos idées

Sur base des postes éligibles BiodiverCité

Trame grise

Végétalisation cimetière Haut-Ittre (zone exhumée)

Faune-Flore-Habitats

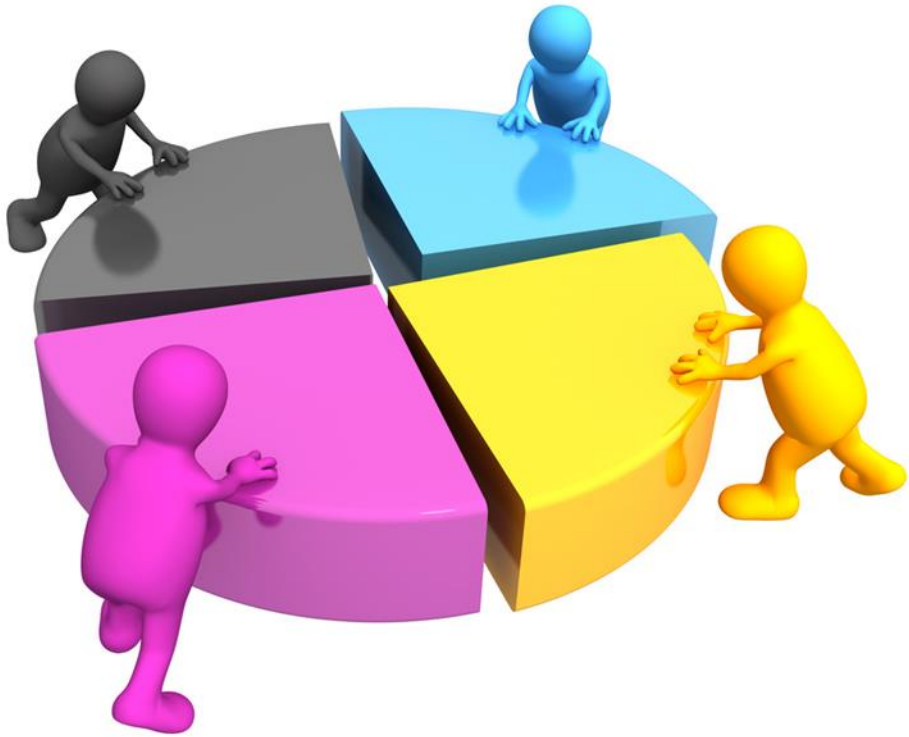
Barrage batraciens (matériel spécifique)

Ecuroduc (rue des Rabots)

Panneaux exposition Arbres remarquables

Réserve naturelle au bief 29 ancien canal

Mise en commun



Wallonie

COMMUNE D'ITTRE

MERCI

Liste des postes éligibles à la subvention « BiodiverCité » 2024.

Type d'actions	Postes éligibles	Postes non éligibles	Documents requis	Thématique(s) adressée(s)
Restauration de milieux naturels (voir définition ci-dessus):	Reconstitution ou maintien d'habitats patrimoniaux (pelouse sèche, mégaphorbiaies…) sur base d'un projet élaboré avec le concours des associations ou des experts locaux .	Main d'œuvre interne	Avis d'expert ou une association locale.	PROTECTION D'ESPÈCES & DE SITES
Gestion de milieux naturels : pâturage écologique	Animaux (achat ou location des animaux uniquement), clôtures fixes ou mobiles pour le pâturage écologique (le passage de la petite faune doit rester possible) sur base d'un projet élaboré avec le concours des associations ou des experts locaux	Aliments, soins, médicaments, frais vétérinaires, autres frais divers liés au maintien du troupeau, clôtures pour limiter l'accès d'espaces au public	Avis d'expert ou une association locale.	PROTECTION D'ESPÈCES & DE SITES
Gestion de milieux naturels : **lutte contre les espèces exotiques envahissantes**	Main-d'œuvre, matériel de chantier et de protection pour une lutte contre les plantes invasives selon les techniques recommandées	Gestion des espèces animales exotiques envahissantes	Avis des Contrats de Rivière ou de l'administration régionale.	LUTTE CONTRE LES EEE
Protection d'espèces : **« opérations batraciens »**	Matériel pour les opérations batraciens (bâche, piquet, sceau, lampe,…)			PROTECTION D'ESPÈCES & DE SITES
Mares et cours d'eau	Creusement / restauration de mares; étanchéité ; clôtures de protection ; travaux de curage (si intérêt écologique motivé) ; ponton d'observation ; levée d'obstacle à la libre circulation, reméandration	Les bâches en plastique non durable (les bâches en EPDM sont recommandées)		ZONES HUMIDES, MARES ET COURS D'EAU
Aménagements pour la faune : **Gîtes / outils d'analyse**	Aménagements, nichoirs et micro-gîtes pour cincle plongeur, effraie des clochers, chouette chevêche, martinet noir, moineau domestique, moineau friquet, hirondelles, et chauve-souris, ou toute autre espèce sensible dans un contexte de renforcement de populations existantes et/ou d'une stratégie validée par une association ou un expert local. Outils d'analyse scientifique de surveillance des espèces avec partage des résultats avec le DEMNA et partenaires BiodiverCité	Nichoirs en kit pour animation, hôtels à insectes, abris à hérissons, nichoirs de sensibilisation, tours à hirondelles, caméra pédagogique	Avis d'expert ou une association locale.	PROTECTION D'ESPÈCES & DE SITES BIODIVERSITÉ & BÂTI

Aménagements pour la faune : Écuroduc et crapauduc	Installation d'écuroduc, crapauduc validée par une association ou l'avis d'un expert local.		Avis d'expert ou une association locale.	
Aménagements pour la faune : matériaux	Matériaux pour la construction de murs en pierres sèches	Perchoirs à rapaces ; hôtels à insectes ; bacs à boue ; spirales à plantes aromatiques		POLLINISATEURS
Trame noire : enlèvement de systèmes d'éclairage d'agrément	Démontage des câblages et projecteurs illuminant en contre-plongée des clochers, des monuments, des arbres, des parois rocheuses et des points d'eau.	Démontage d'équipements non gérés par votre GRD	Attestation du Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD : Ores, Resa, ...) que l'éclairage ne fait pas partie d'un plan de modernisation en cours ou à venir	PROTECTION D'ESPÈCES & DE SITES
Formation du personnel communal	Formation du personnel communal sur une thématique nature par une association ou un expert	Formation des citoyens ou autres publics		PROTECTION D'ESPÈCES & DE SITES
Plantations : préparation	Travaux de préparation du sol par entreprise,	Terre ou terreau pour plantations en pleine terre		PLANTATIONS
Plantations : plants	Arbres indigènes, arbres fruitiers, arbustes indigènes, haies diversifiées (voir annexes 1 à 4), vivaces (voir annexe 5) et plantes grimpantes indigènes, toitures végétalisées (végétalisation et renforcement d'une toiture existante pour accueillir les végétaux, uniquement sur bâtiment à usage public et composé d'espèces indigènes) Bulbes indigènes intégrés en vue de naturaliser le projet (voir annexe 5). Fascines végétalisées (bois vivant)	Espèces Exotiques Envahissantes, espèces et variétés horticoles (en ce inclus les variétés horticoles de plantes indigènes, sauf les variétés fruitières), plantations forestières et microforêt type miyawaki, façades végétales en bac et plantations hors sol		PLANTATIONS BIODIVERSITÉ & BÂTI

Semences : prairies ou pelouses fleuries indigènes	Semences de prairies ou de pelouses fleuries indigènes (voir annexe 6) Privilégier les semences reprises sous la charte végétal d'ici.	Semences en mélange avec d'autres espèces non-indigènes, semences horticoles, semences exclusivement annuelles		
Plantations : fournitures	Paillage (écorces, bâche biodégradable, fibres de coco, broyat…) ; tuteurs (piquets, liens…) ; clôtures de protection (piquets en châtaignier, grillage, tendeurs…), protections des plants (treillis, gaines, spirales, corsets…),	Amendement (terreau, engrais,…) ; fil barbelé ; paillage non biodégradable (paillettes de schiste…) ; les protections aux plantations ne sont éligibles qu'en cas de nécessité et doivent être enlevées après reprise suffisante.		
Sentiers & chemins	Balisage, matériaux pour la réalisation de chemins et de sentiers au naturel (bordures, rembardes…), fournitures pour réfection de passages existants (escaliers, ponts…), caillebotis, tourniquets et autres passages	Dolomie, empierrement, pavés, béton, bancs		
Distribution publique de plants lors du week-end de la Semaine de l'Arbre » : **Poste plafonné à 2.000 €. Une majoration jusqu'à 500€ sera accordé aux communes distribuant des plants repris sous la charte « Végétal d'ici ». Le bonus de 500 € est comptabilisé dans le montant des 10.000 €**				
Plants pour la distribution publique lors du week-end de la « Semaine de l'Arbre »	Achat d'arbres pour la distribution (minimum 10 espèces indigènes différentes)			

Sensibilisation : Les postes repris dans la liste ci-dessous sont plafonnés à un montant total de 1.500 € sur les 10.000 € de la subvention.			
Sensibilisation : **potagers d'école**	Graines potagères d'anciennes variétés, bacs potagers sur pied ou hors sol uniquement dans des contextes où les plantations de pleine terre sont impossibles (surfaces dures, cours d'école), petit matériel de jardinage pour les écoles	Jardins partagés	
Sensibilisation : **conférences, ateliers, projections…**	Prestation externe par une association, animations dans les écoles. Animations dans le cadre de la Semaine de l'Arbre.		
Sensibilisation : **matériel didactique**	Malle pédagogique ou matériel d'animation (boîtes-loupes, binoculaires…), livres nature uniquement pour les bibliothèques communales ou les écoles…	Rucher d'observation	
Sensibilisation : **panneaux didactiques**	Texte, graphisme, impression, support de fixation pour des panneaux associés à des aménagements « nature », des espaces naturels à valoriser, des chemins et sentiers selon la charte graphique qui sera fournie par le SPW …		
Sensibilisation : **supports papier**	Brochures, flyers, dépliants (texte, graphisme, impression) réalisés avec le concours d'une association locale	Calendriers ou autres cadeaux	

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE

COMMUNE DE ITTRE

L E G E N D E

- Zones centrales en milieu fermé
- Zones centrales en milieu ouvert
- Zones de développement en milieu fermé
- Zones de développement en milieu ouvert
- Zones de liaison
- Limite communale

Source : Cartes IGN 39/1s, 2s, 3s, 5n, 6n et 7n à l'échelle du 1 : 10 000

RESEAU ECOLOGIQUE

Date : Novembre 2004

0 1.000m

Echelle : 1/30 000

5

Demandeur :

Commune de Ittre

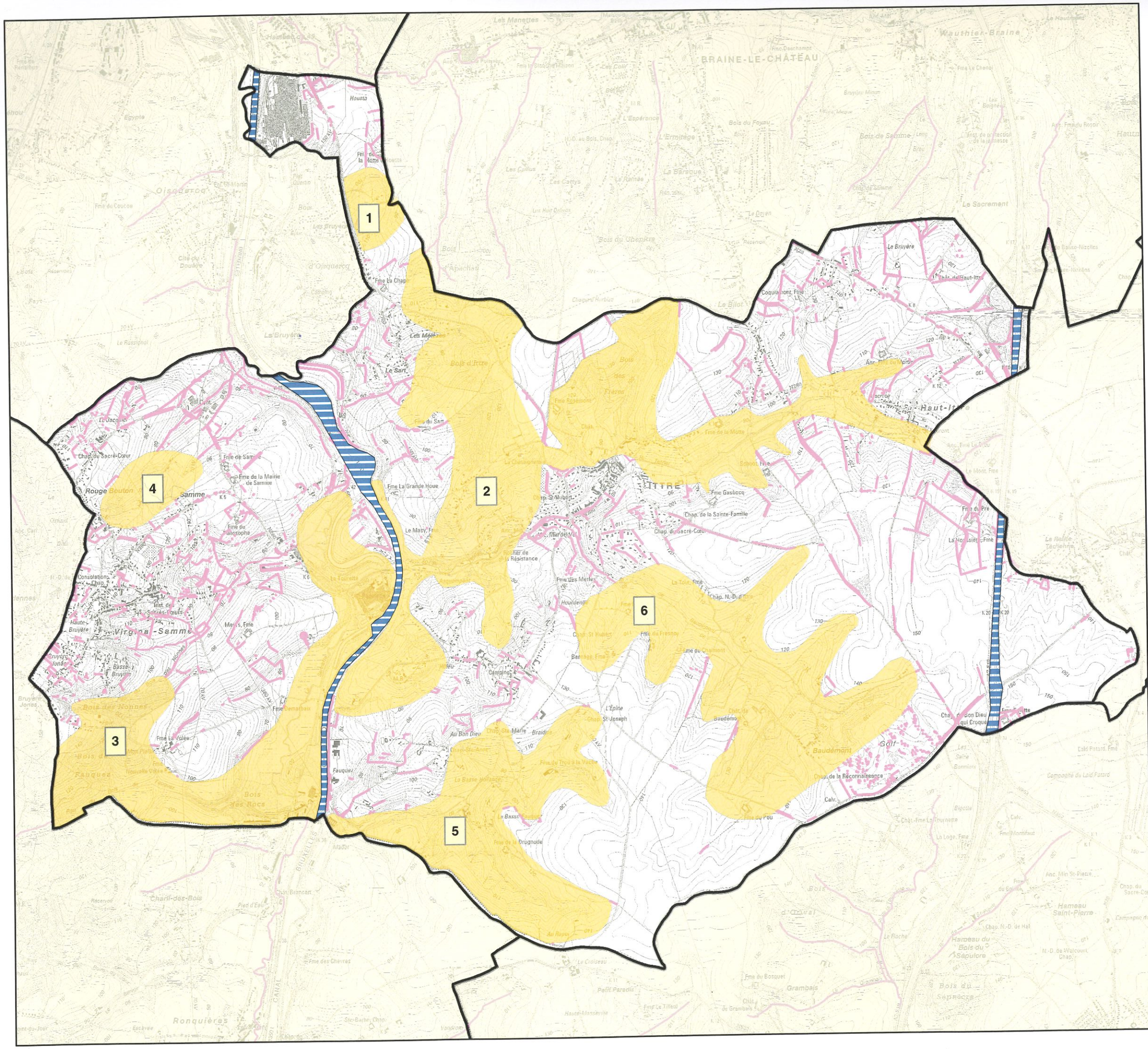
Avec le soutien de :

RÉGION WALLONNE

Auteur d'étude :

ARIES consultants

Chemin des Deux Fermes 1 - 1331 ROSIERES
Tel: +32-2-655.86.50 - Fax: +32-2-655-86-60
http://www.ariesconsultants.be



PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE

COMMUNE DE ITTRE

L E G E N D E

- Unités du réseau écologique
- Barrières écologiques
- Zones de liaison
- Limite communale

Source : Cartes IGN 39/1s, 2s, 3s, 5n, 6n et 7n à l'échelle du 1 : 10 000

BARRIERES ET UNITES DU RESEAU ECOLOGIQUE

Date : Novembre 2004

0 1.000 m

Echelle : 1/30 000

6

Demandeur :

Commune de Ittre

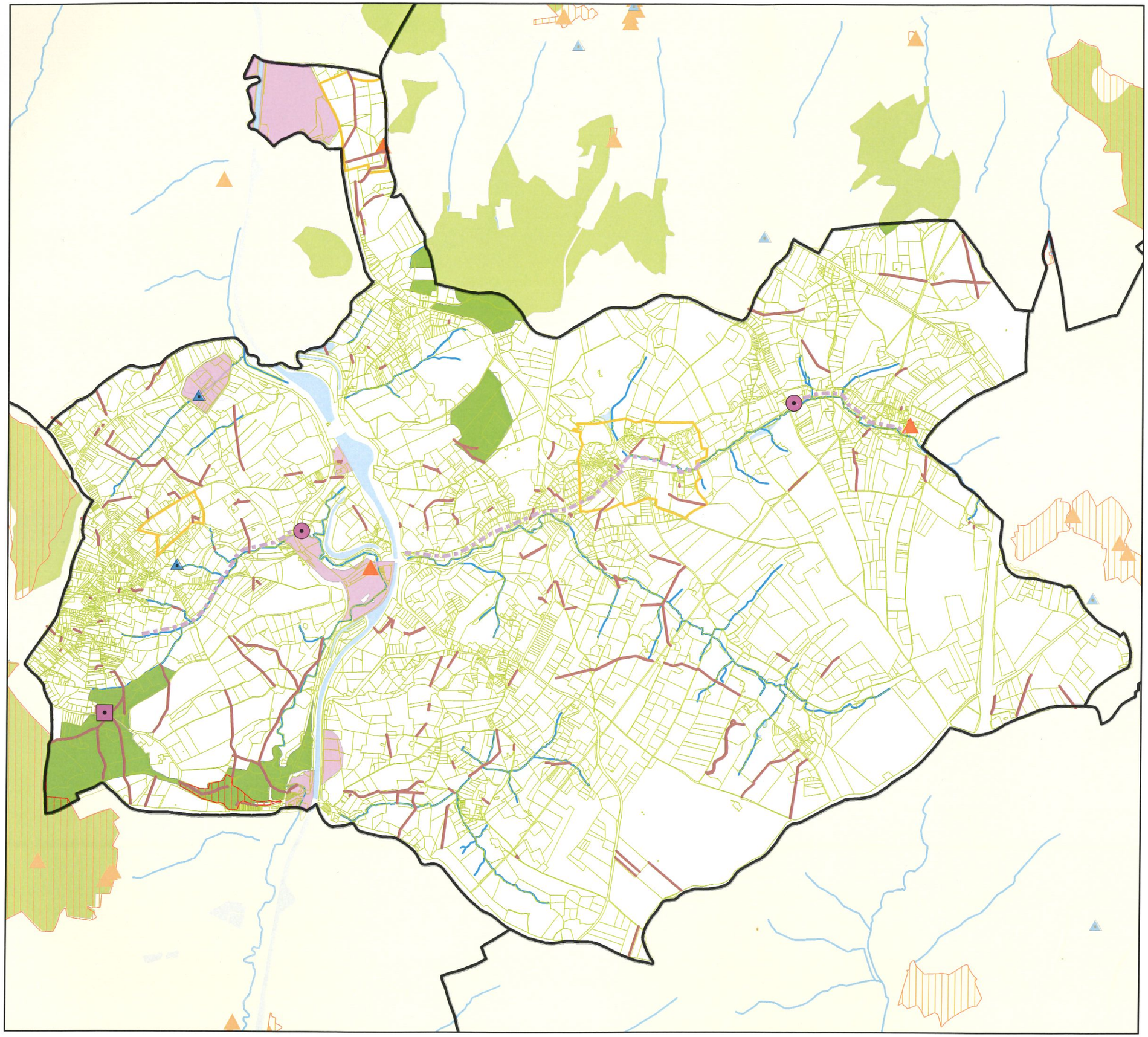
Avec le soutien de :

RÉGION WALLONNE

Auteur d'étude :

ARIES consultants

Chemin des Deux Fermes 1 - 1331 ROSIERES
Tel: +32-2-655.86.50 - Fax: +32-2-655-86-60
http://www.ariesconsultants.be



PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE

COMMUNE DE ITTRE

L E G E N D E

- PCA ou PPA en cours
- Monument classé
- Site classé
- Site Natura 2000
- Point de captage
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Futur collecteur
- Station d'épuration existante
- Station d'épuration projetée
- Zone destinée à l'activité économique
- Servitude
- Limite de parcelle
- Limite communale

Source : PLI, 2001.
DGATLP, 2004.
DGRNE, 2004.
SPGE, 2004.

PRINCIPALES CONTRAINTES DU MILIEU

Date : Novembre 2004

0 1.000 m

Echelle : 1/30 000

7

Demandeur :

Commune de Ittre

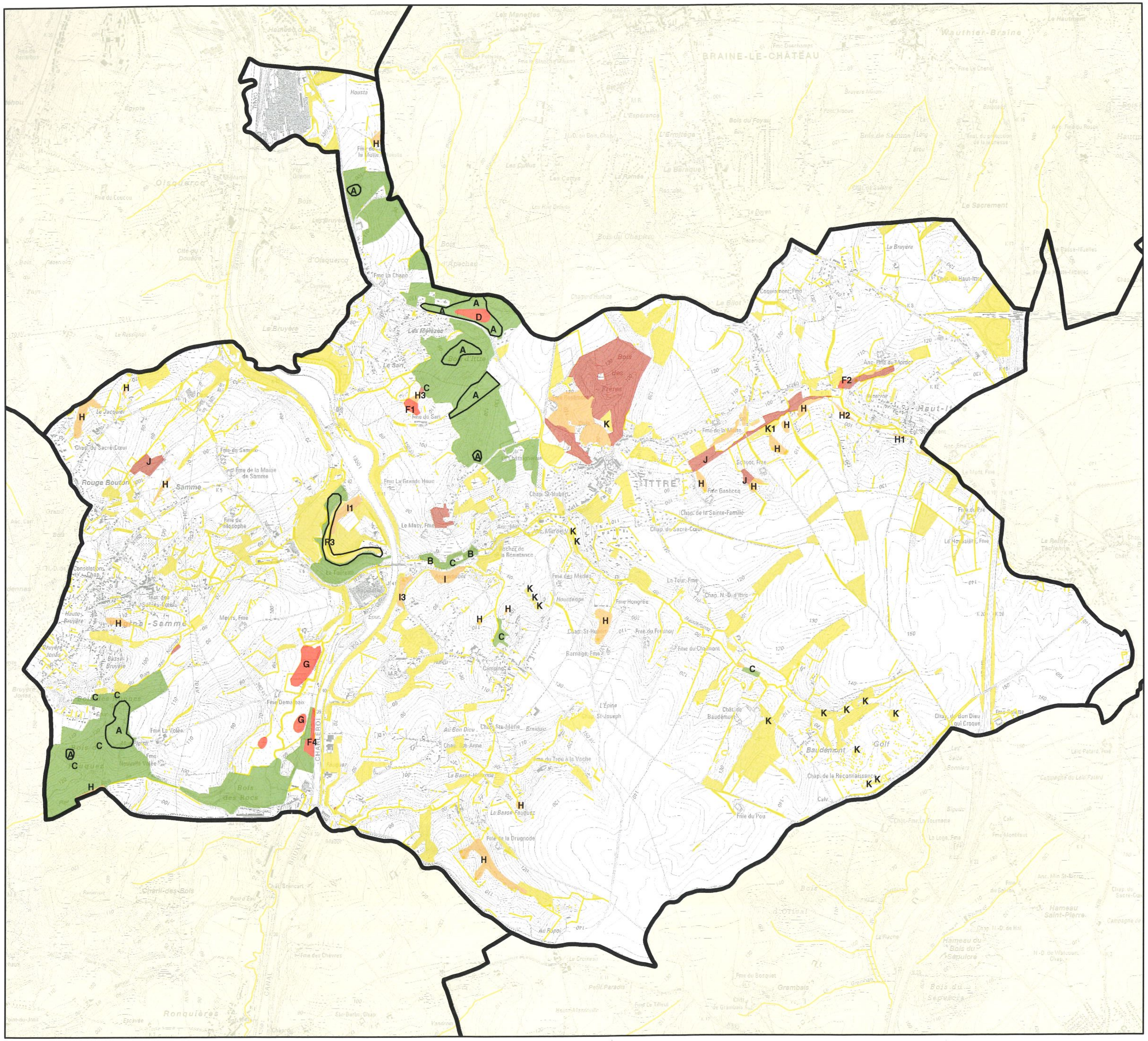
Avec le soutien de :

RÉGION WALLONNE

Auteur d'étude :

ARIES consultants

Chemin des Deux Fermes 1 - 1331 ROSIERES
Tel: +32-2-655.86.50 - Fax: +32-2-655-86-60
http://www.ariesconsultants.be



PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE

COMMUNE DE ITTRE

LEGENDE

Zones de grand intérêt écologique

A	Zones potentielles de lande sèche
B	Forêt de pente
C	Aulnaies
D	Landes à callune
E	Milieux de pentes siliceuses
F	Mégaphorbiaie
G	Prairies humides des SGIB
H	Autres prairies humides
I	Zones potentielles de lande à genêt
J	Peupleraies humides
K	Plans d'eau à valoriser

Réseau écologique

- Zones centrales en milieu fermé
- Zones centrales en milieu ouvert
- Zones de développement en milieu fermé
- Zones de développement en milieu ouvert
- Zones de liaison

- Limite communale

Source : Cartes IGN 39/1s, 2s, 3s, 5n, 6n et 7n à l'échelle du 1 : 10 000

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Date : Novembre 2004

0 — 1.000 m

Echelle : 1/30 000

8

Demandeur :

Commune de Ittre

Avec le soutien de :

RÉGION WALLONNE

Auteur d'étude :

ARIES consultants
Chemin des Deux Fermes 1 - 1331 ROSIERES
Tel: +32-2-655.86.50 - Fax: +32-2-655-86-60
http://www.ariesconsultants.be



Photo 1 : Vue panoramique sur la vallée du Ri de Baudémont



Photo 2 : Vue panoramique au droit de la ferme de Rosémont



Photo 3 : Vue panoramique sur la vallée du Ri Ternel (ligne de vue remarquable)

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE

COMMUNE DE ITTRE

L E G E N D E

Direction des prises de vue : voir carte 4

Source : Cartes IGN 39/1s, 2s, 3s, 5n, 6n et 7n à l'échelle du 1 : 10 000

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Date : Novembre 2004

9a

Demandeur :

Commune de Ittre

Avec le soutien de :

RÉGION WALLONNE

Auteur d'étude :

ARIES consultants

Chemin des Deux Fermes 1 - 1331 ROSIERES
Tel: +32-2-655.86.50 - Fax: +32-2-655-86-60
http://www.ariesconsultants.be



Photo 4 : Point de vue remarquable de la Basse Hollande



Photo 5 : Point de vue remarquable du Sart

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE

COMMUNE DE ITTRE

L E G E N D E

Direction des prises de vue : voir carte 4

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Date : Novembre 2004

9b

Demandeur :

Commune de Ittre

Avec le soutien de :

RÉGION WALLONNE

Auteur d'étude :

ARIES consultants
Chemin des Deux Fermes 1 - 1331 ROSIERES
Tel: +32-2-655.86.50 - Fax: +32-2-655-86-60
http://www.ariesconsultants.be

Fondation Rurale de Wallonie

COMMUNE D'ITTRE

Commission Locale de Développement Rural d'Ittre

Le 27 mai 2024

Compte rendu de la séance

Présents :

CLDR – composante citoyenne *: 8 membres : Carl De Bie, René De Leener, Michel Ferrard, Christophe Ghellynck, Nadine Lebas, Pierre Marsille, Brigitte Pouillard, Paul Serneels.*
CLDR – composante mandataire *: 4 membres : Pascale Carton, Christian Fayt, Ferdinand Jolly, Fabienne Mollaert.*
CLDR de Rebecq : *17 participants.*
Administration communale de Rebecq *: C. Sornasse (service Aménagement territoire, agente relais PCDR)*
Administration communale de Ittre *: T. Dumortier (service Subsides, agent relais PCDR)*
SPW-DR *: X. Dubois*
Contrat de Rivière Senne : *P. Ducarme, A. De Longueville.*
Fondation Rurale de Wallonie *(organisme d'accompagnement) : M. Gilles, N. Bosmans*

Excusés :
12 membres CLDR : Concetta, Agro, Carine De Lichtervelde, Philippe Dodion, Laurent Jarbinet, Marc-Olivier Leclercq, Jean-Michel Maguin Vreux, Ronny Martin, David Olandese, Evaristo Sotomayor, Didier Vandermeersch, William Van Rymenant, Jacques Wautier.

Annexes :

Annexe 1 – Slides de présentation.

« Séance spéciale Contrat de Rivière Senne »

- **Brève présentation des missions du Contrat de Rivière Senne**
- **Liens entre les actions du Contrat de Rivière Senne et les ODR d'Ittre et de Rebecq**

---

1. Introduction

C. Fayt, Bourgmestre et Président de la CLDR d'Ittre souhaite la bienvenue aux membres. Il excuse également D. Legasse, Président de la CLDR de Rebecq, retenu à une autre réunion.

Cette séance particulière est commune aux deux CLDR d'Ittre et Rebecq. Elle propose aux deux CLDR de se rencontrer et d'échanger autour d'un sujet commun : le Contrat de Rivière Senne (CRS).

C. Fayt souligne l'intérêt de cette dynamique active depuis plus de 20 années, puisque le CRS a été initié lors d'une séance inaugurale en 2003 aux Moulins d'Arenberg à Rebecq.

M. Gilles, FRW, explique que cette réunion vise plus particulièrement à :

- Donner une information sur les actions du CRS.
- Faire ressortir les liens entre actions CRS et les ODR des deux Communes (PCDR et appel BiodiverCité).
- Susciter une rencontre entre deux CLDR voisines autour d'un sujet commun.

Au vu de la configuration de cette réunion, l'approbation du PV de la réunion précédente de chaque CLDR est reportée à la prochaine réunion plénière

2. Brève présentation des missions du Contrat de Rivière Senne

Voir présentation en annexe 1

Elément principaux :

- Dynamique couvrant le sous-bassin hydrographique de la Senne.
- Le territoire s'étend sur des Communes des Provinces du Hainaut et du Brabant wallon.
- Etablissement et mise en œuvre de programmes d'actions triennaux pour restaurer/valoriser et protéger les ressources en eau du bassin de la Senne.

Questions et commentaires des CLDR :

- Quelles sont les obligations du CRS ?
  - CRS : la réalisation d'un inventaire de terrain est la seule obligation. Le reste des actions est déterminé par le programme triennal.
- Quel est le budget du CRS ?
  → CRS : celui-ci est très fluctuant. Le CRS reçoit une subvention de base du SPW, de même qu'une contribution des Communes partenaires. Le reste des subsides provient des Provinces ou de réponses à des appels à projets mais ne sont pas garantis.

3. Liens entre les actions du CRS et les ODR des deux Communes.

La FRW et le CRS ont identifié les liens potentiels entre les ODR (PCDR et appel BiodiverCité) et les actions du Contrat de Rivière Senne.

Ceux-ci ont été regroupés en 5 thématiques :

- La lutte contre les inondations.
- La protection des espèces.
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- Les promenades et aspects pédagogiques.
- Le renforcement de la biodiversité en milieu agricole.

Chaque thème sera abordé selon le déroulement suivant :

- Brève présentation par la FRW des projets PCDR/appel BiodiverCité des deux Communes en lien avec la thématique.
- Présentation des actions du CRS en lien avec la thématique.
- Temps de questions / réponses de la CLDR.

3.1 Lutte contre les inondations

- Ittre :
  - Dispositifs de rétention des eaux pluviales (prévention des inondations) : ZIT (PCDR) (2.1)
  - Mesures pour limiter le ruissellement des eaux de pluie et favoriser la perméabilité des sols (PCDR) (1.3)
- Rebecq : inondations pas directement traitées dans le PCDR car des mesures ont été prises avant le PCDR mais demande de la CLDR d'avoir un focus sur ces actions.
- CRS :
  - Participation à une plateforme interrégionale « inondations ».
  - Participation au projet LIFE « Bellini » pour la lutte contre les inondations.
    - 10 Zones d'immersion temporaire (ZIT) prévues dont 4 déjà réalisées : ZIT du Coeurq à Tubize, ZIT de la Cafenière à Soignies, ZIT de Brancart à Braine-le-Château et ZIT de Gaesbecq à Ittre.
    - 20 Projets de renaturation , dont à l'ancien canal d'Ittre.
  - Convention avec le SPW pour le développement de la « culture du risque » face aux inondations.
  - Projets pour favoriser l'infiltration des eaux.

<u>Questions et commentaires des CLDR :</u>

- Pouvez-vous en dire plus sur la culture du risque ?
  - CRS : Il s'agit de sensibiliser les habitants et acteurs sur les adaptations aux constructions dans les zones sensibles aux aléas d'inondations.
- Ne devrait-on pas systématiquement interdire de construire dans les zones inondables ?
  - CRS : Il est difficile d'interdire systématiquement car les zones d'habitat ont été définies légalement dans le plan de secteur. Réalisé dans les années 70, celui-ci a été défini à l'époque avec des données et des méthodologies ne prenant pas assez en compte les problèmes d'inondations. De plus, 50 ans plus tard le territoire a évolué.

    Par ailleurs, une zone potentiellement inondable n'est pas nécessairement inconstructible. Des techniques permettent dans certains cas d'adapter les habitations.

- C. Fayt : à Ittre, depuis les inondations de 2014, des projets de constructions ont été refusés par la Commune et/ou la Région lorsque le risque d'inondation était trop important.
- C. Sornasse : depuis les inondations de 2021, une loi régionale est passée pour interdire les constructions dans les endroits trop risqués.

- Les candidats acheteurs manquent d'informations sur le risque d'inondation d'un bien / terrain en vente.
  - C. Sornasse : Quand un bien est en vente, le Notaire demande à la Commune un «formulaire C1 ». Celui-ci est une « carte d'identité » des caractéristiques du bien reprenant notamment les risques en matière d'inondations. Il s'agit d'une obligation légale et ces caractéristiques sont reprises dans les actes d'achat. Les candidats sont donc informés des risques encourus.
  - CRS : les cartes des aléas d'inondations (et autres infos) sont sur le site https://inondations.wallonie.be de même que sur le géoportail wallon https://geoportail.wallonie.be
- Le curage des cours d'eau fait souvent défaut. N'est-ce pas la base de pas mal d'inondations ?
  - CRS : Le curage est naturellement important mais selon de nombreuses études/données récentes il n'est plus considéré comme « la solution n°1 ». Le plus important est d'arriver à « lisser les pics de crues » c'est-à-dire de retenir au maximum l'eau par différents moyens : rétention (ZIT,...), renaturation, création de méandres,...

En suivi de réunion, liens relatifs aux constructions en zone inondable transmis par C. Sornasse:

https://ediwall.wallonie.be/referentiel-constructions-et-amenagements-en-zone-inondable-2022-numerique-107594
https://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/amenagement/regional/inondations/circulaire-relative-a-la-constructibilite-en-zone-inondable.pdf

3.2 Protection des espèces

- Ittre :
  - Nichoirs , batraciens.....(BiodiverCité)
- Rebecq :
  - Rénovation Moulin / roue Arenberg : passe à poisson (PCDR)
  - Protection espèces : Martin pêcheur, batraciens (BiodiverCité)
- CRS :
  - Le projet de passe à poissons au Moulin d'Arenberg est stratégiquement très important car cet endroit est considéré comme un obstacle actuellement infranchissable et « prioritaire » dans le réseau. La création d'une passe à poissons va ouvrir des nouvelles perspectives.
  - Le CRS soutient les partenaires dans le cadre d'actions diverses.

Questions et commentaires des CLDR :

- Existe-t-il des études / mesures sur l'efficacité des passes à poissons ?
  - CRS : pour les passes à poissons réalisées sur le territoire et où un réempoissement a eu lieu, des mesures sont faites et les résultats sont bons.
    Pour les prochaines journées wallonnes de l'eau, il pourrait être proposé de visiter une passe à poissons.
- Si installation d'une hydrolienne, faut-il automatiquement prévoir une passe à poissons ?
  - CRS : oui, c'est devenu une obligation légale pour tout nouvel aménagement sur voie d'eau.
- Un contrôle de la pollution des eaux est-il réalisé ?
  - CRS : lors des inventaires, les problèmes de rejets d'eaux usées ou problèmes d'égouttages sont encodés. Le SPW de son côté effectue des mesures ponctuelles de la qualité biologique.
  - C. Fayt : il s'agit d'un point important car il suffit d'un accident ponctuel pour gâcher la qualité biologique et la biodiversité d'un cours d'eau. Il faut cependant reconnaitre que d'une manière générale la qualité des eaux s'améliore.
- Quid des rejets agricoles dans les eaux ?
  - CRS : il existe une législation spécifique à ce niveau.

3.3 Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

- Les deux communes mènent des actions sur les EEE.
- CRS :
  - Gestion de la balsamine de l'Himalaya.
  - Gestion de la berce du Caucase.
  - Gestion d'une série d'autres plantes EEE.
  - Participation au programme européen LIFE RIPARIAS pour la lutte contre les EEE avec un focus sur les plantes aquatiques rivulaires ainsi que sur les écrevisses.
  - Convention avec le SPW-CRW pour la surveillance des EEE et castors.

Questions et commentaires des CLDR :

- Quid de la lutte contre les EEE animales ?
  → CRS : D'une manière générale, le CRS recense et le SPW est chargé de la gestion.
- Des conseils sont-ils donnés aux Communes pour la gestion des EEE ?
  → Oui, des « arbres décisionnels » sont transmis par rapport à plusieurs EEE.

3.4 Balades / Aspects pédagogiques

- Ittre :
  - Valorisation ancien canal (PCDR).
- Rebecq :
  - Renforcement des visites guidées (PCDR).

- Rénovation Moulin / roue Arenberg : aspects pédagogiques.

- CRS :
  - Recueil de 22 balades imprimables (sur le site www.crsenne.be). Ces balades sont en cours de réédition et 6 nouvelles vont paraitre.
  - Organisation de Balades guidées.
  - Animations gratuites dans les écoles (10 modules différents).

Questions et commentaires des CLDR :

- Comment les écoles sont-elles informées ?
  → CRS : Il n'y a pas une méthode efficace : infos transmises aux Communes , aux Directions d'écoles mais cela dépend du suivi réalisé par les relais.
  → CLDR : Il est suggéré de « démarcher » les associations de parents et les mouvements de jeunesse

3.5 Renforcement de la Biodiversité en milieu agricole

- Rebecq :
  - Consolidation du réseau écologique en milieu agricole (PCDR).

- CRS :
  - Création d'une mare à Rebecq par le CRS dans la Vallée des oiseaux.

Questions et commentaires des CLDR :

- Y a-t-il des actions mises en place par le CRS pour sensibiliser les agriculteurs aux techniques agricoles anti-ruissellement ?

→ oui, notamment avec le GISER.

- Quid des prélèvements d'eau pour l'activité agricole ?

→ CRS : Pour les entrepreneurs (dont les agriculteurs), ceux-ci sont soumis à autorisation.

La réunion se clôture par un petit drink offert par la Commune d'Ittre.

Secrétaire de séance,

Martine GILLES
FRW – Brabant Hesbaye

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ITTRE

Président de séance,

Christian FAYT
Bourgmestre

InterCLDR Ittre/Rebecq
Spéciale “contrat de Rivière Senne”
27/05/24

Objectifs de la réunion

- Rencontre entre deux CLDR proches
- Information sur les actions du Contrat de Rivière Senne (CRS)
- Liens entre le CRS et les ODR d'Ittre et Rebecq



Mais d’abord, un petit “brise glace”













Ensemble, pour des villages vivants

Fondation Rurale
de Wallonie

Présentation des missions du CRS



CONTRAT DE RIVIERE SENNE

Contrat de Rivière Senne asbl

Un Contrat de Rivière ??

Différents **acteurs** en **concertation**



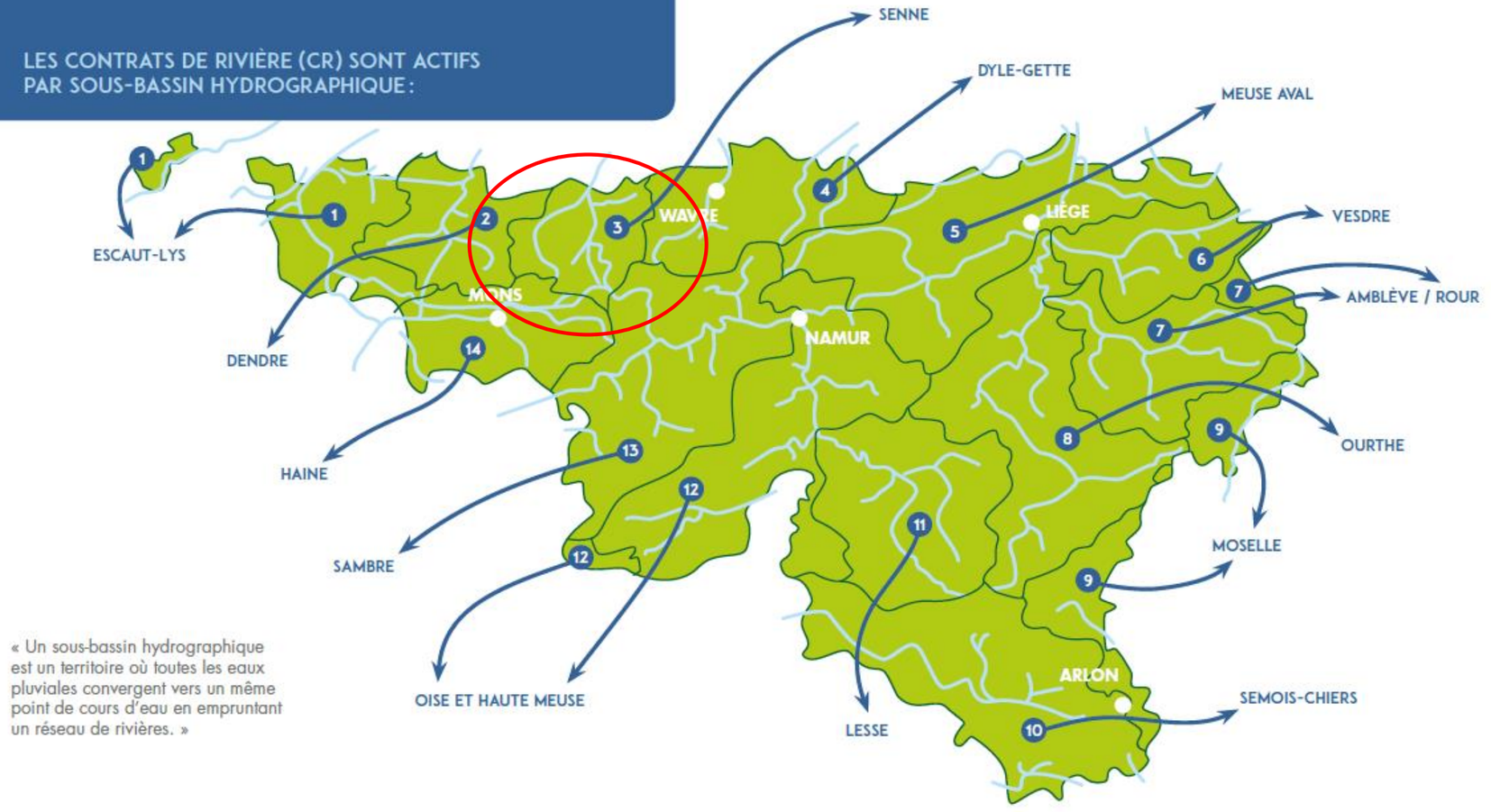
- **Programme d'actions** pour restaurer, valoriser et protéger les ressources en eau d'un bassin

- **AGW** du 13 novembre 2008 qui régit les Contrats de Rivière (DCE via code wallon de l'eau)

- 2023-2025 : 513 actions des partenaires et de la cellule



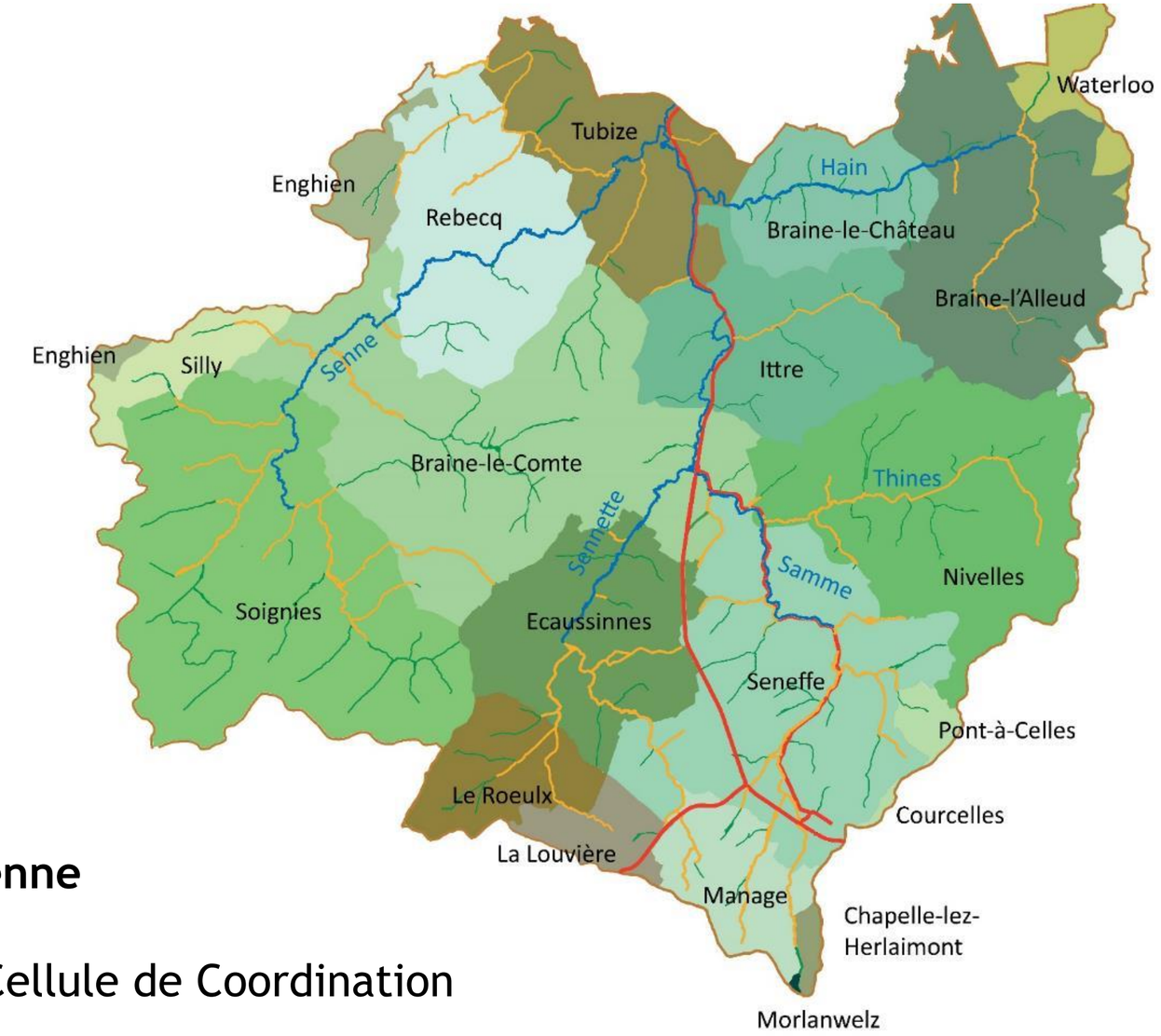
LES CONTRATS DE RIVIÈRE (CR) SONT ACTIFS PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE :



« Un sous-bassin hydrographique est un territoire où toutes les eaux pluviales convergent vers un même point de cours d'eau en empruntant un réseau de rivières. »

CONTRATS DE RIVIERE DE WALLONIE

Sous-bassin hydrographique de la Senne



Contrat de Rivière de la Senne

- Créé en 2003
- Géré depuis 2005 par la Cellule de Coordination

Partenaires

- Service Public de Wallonie
- 2 Provinces:
  Brabant wallon et Hainaut
- 20 Communes
- 4 intercommunales
- 30 associations/fédérations…
- (entreprises)

→ *Financement volontaire*

Ensemble, pour des **villages vivants**

Fondation Rurale
de Wallonie

Liens ODR Ittre/Rebecq et CRS

5 thématiques

1. Lutte contre les inondations
2. Protections des espèces
3. Espèces exotiques envahissantes
4. Balades / Aspects pédagogiques
5. Biodiversité en milieu agricole

01

Lutte contre les inondations



PCDR Ittre :

- Mesures pour favoriser la perméabilité des sols (FP 1.3)
- Mise en place de dispositifs de rétention des eaux pluviales (FP 2.1)

PCDR Rebecq :

- Pas de projet/objectif directement en lien car mesures prises avant PCDR
- Demande de la CLDR d’avoir un focus sur ces actions

Inondations



Plateforme inondations avec les gestionnaires des cours d'eau → **7 et 21 novembre 2023 - plateforme INTERRÉGIONALE**

Projet LIFE Belini

Lutte contre les **inondations** et préservation de la **biodiversité → 4 ZIT réalisées** sur une dizaine de prévues

Sous-bassin hydrographique de la Senne
Projet LIFE Belini
2017-2026



Projet LIFE Belini



ZIT du Coeurcq, **Tubize**



ZIT de la Cafenière, **Soignies**

Projet LIFE Belini





ZIT de Brancart,
Braine-le-Château





ZIT de Gaesbecq, **Ittre**

Projet LIFE Belini

+ projet ancien canal Charleroi-Bruxelles

~20 sous-projets de renaturation en collaboration avec le **DNF** et la commune de **Seneffe, Ittre,** etc.





Habitat couleuvre à collier



Inondations

COOPERATION HORIZONTALE ENTRE LA RÉGION WALLONNE ET LES CONTRATS DE RIVIERE DE WALLONIE POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE DU RISQUE D'INONDATION ET DE PROJETS VISANT A AMELIORER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX INONDATIONS



Convention culture du risque inondation :

Se développe autour de 4 axes



Inondations

- 1) Développer et organiser des actions de **communication** destinées à développer la culture du risque inondation.
- 2) Développer, éditer et faire la promotion d'un **guide pratique** pour encadrer les riverains dans la réalisation d'un **auto-diagnostic** de leur habitation.

Inondations

- 3) Organiser et animer les Comités Techniques par sous-bassin hydrographique (**CTSBH**).

- 4) Apporter un soutien technique et méthodologique auprès des communes dans le cadre de la subvention **“PGRI- résilience**”.



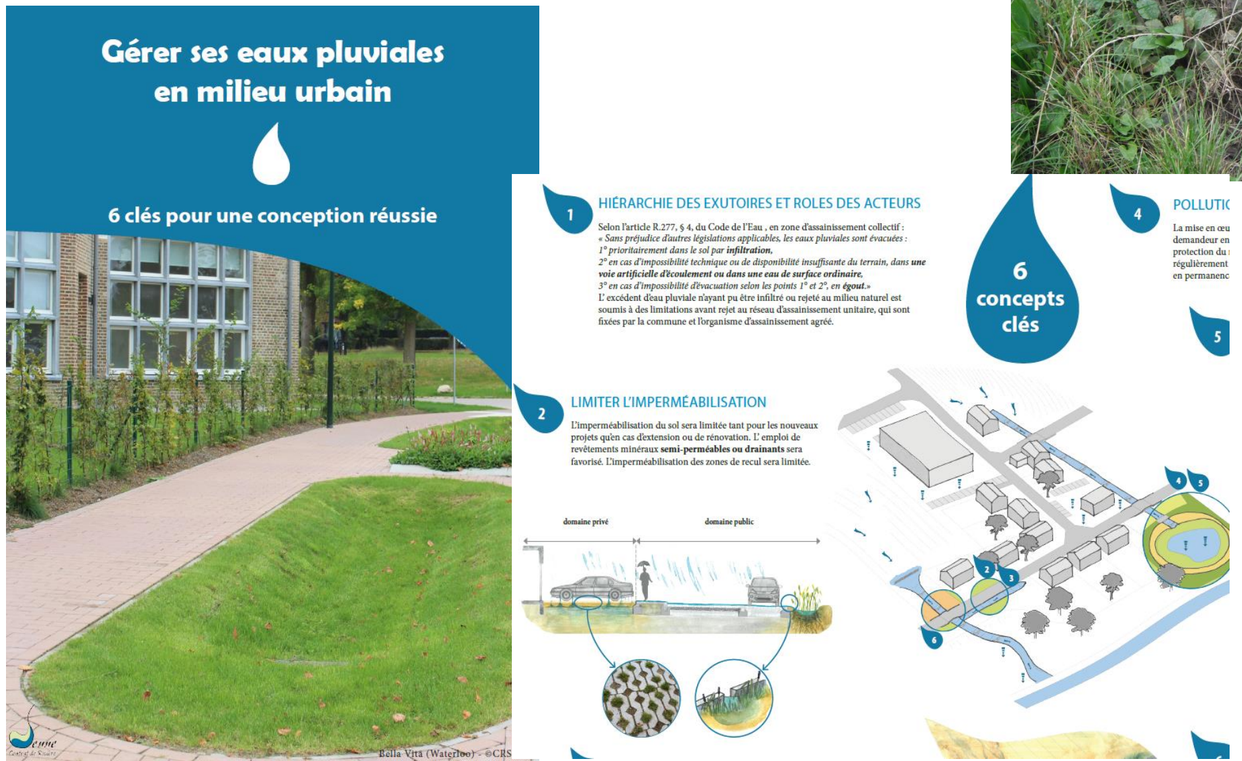
Inondations

Favoriser l’infiltration

- Appui aux communes pour la création de fascines
- fascines de paille ou
- fascines mortes (fagots)







- Brochure « Gérer ses eaux pluviales » à destination des entrepreneurs et communes

02

Protection des espèces

Ittre :

- Chouettes chevêches , batraciens,... (Appel BiodiverCité)

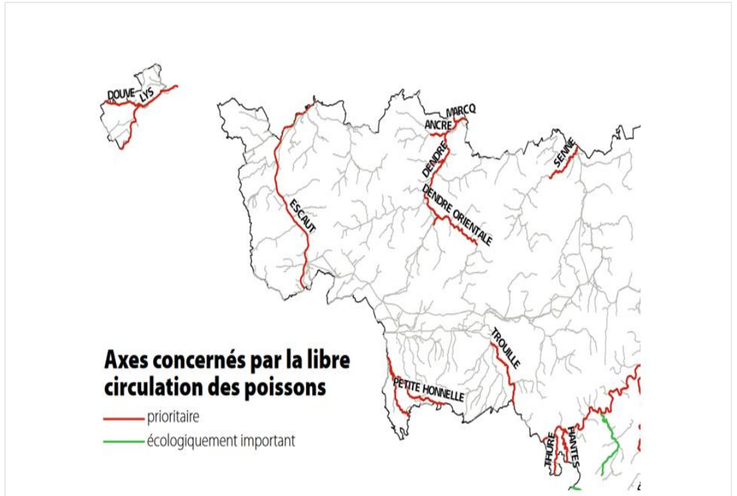
Rebecq :

- Rénovation Moulin / Roue d’Arenberg : passe à poissons (PCDR, FP 1.8/1.9)
- Appel BiodiverCité : Martin pêcheur, batraciens,...(Appel BiodiverCité)

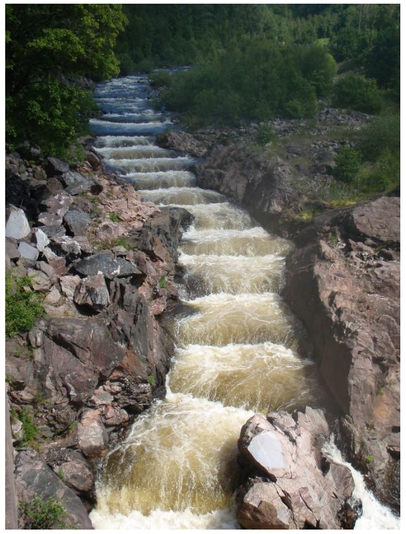

CNVFILM F400
007
007
007
CANVA STORIES







Biodiversité : passe à poissons







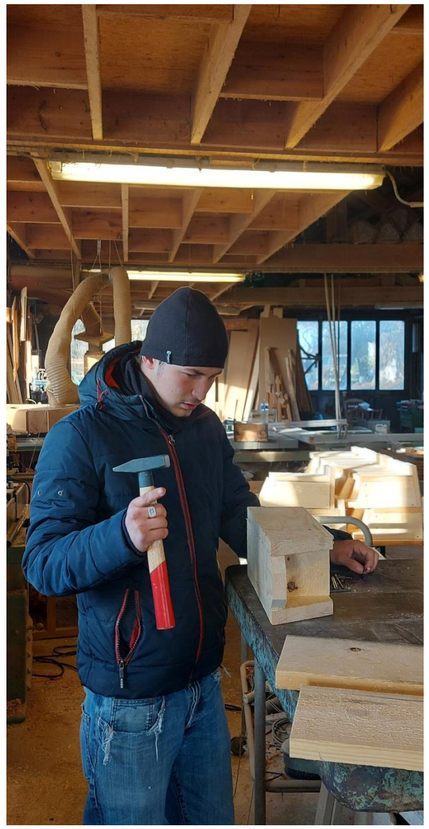
Axes concernés par la libre circulation des poissons

prioritaire

écologiquement important

Soutiens des partenaires dans le cadre d’actions diverses :





- Réalisation et pose de nichoirs
- Opérations Rivière Propre
- Contenu didactique ancien canal
- Bioblitz (bief 29 sur Ittre par exemple)
- Habitat martin-pêcheurs
- Remise en état de mare

03

Luttes contre les espèces exotiques envahissantes

Gestion des plantes invasives:

- Gestion balsamine de l’Himalaya
- Gestion (appui aux partenaires) de la berce du Caucase
- Gestion d’hydrocotyle fausse-renoncule, jussie, myriophylle du Brésil, etc…









Gestion des plantes invasives:

- Life RIPARIAS : projet européen

Carte d'identité du projet LIFE RIPARIAS

RIPARIAS : Reaching Integrated and Prompt Action in Response to Invasive Alien Species

Zone d'action : trois bassins transrégionaux : la Dyle, la Senne et la Marcq

Espèces ciblées : Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) ciblées par le Règlement européen, avec un focus sur les plantes aquatiques et rivulaires ainsi que sur les écrevisses

Partenariat : trois Contrats de rivière (Dyle-Gette, Senne et Dendre) en étroite collaboration avec le Service Public de Wallonie, l'Agentschap voor Natuur en Bos (ANB), l'Instituut Natuur - en Bosonderzoek (INBO), le Vlaamse Milieumaatschappij (VMM), la plateforme belge pour la biodiversité, l'Université de Liège et Bruxelles Environnement, ce dernier assurant la coordination du projet.

Durée : 6 ans (01/01/2021 – 31/12/2026)

Budget estimé : 7 010 389,00 € dont fait partie la contribution de l'Union européenne évaluée à : 3 855 714,00 € (55 %)





EEE: et aussi…

- **Convention horizontale SPW - CRW: surveillance EEE et castors**

  - débutée en avril 2023 (pour l'ensemble des CR wallons) - 2 ans reconductibles
  - Inventaire écrevisses et plantes aquatiques / rivulaires – détection précoce de nouvelles espèces envahissantes
  - Amélioration des connaissances de la répartition des espèces sur le territoire région wallonne





04

Promenades / Aspects pédagogiques

Ittre :

- Valorisation de l’ancien canal (PCDR, FP 2.9)

Rebecq :

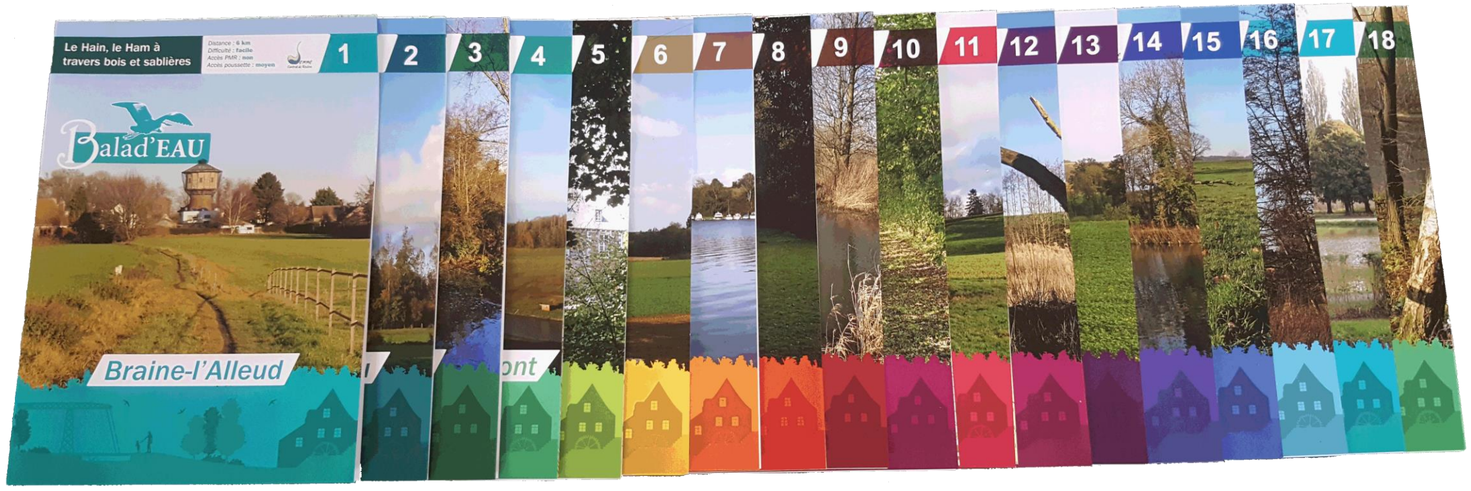
- Renforcement des visites guidées (PCDR, FP 2.7)
- Rénovation Moulin / Roue d’Arenberg (PCDR, FP 1.8/1.9)

Sensibilisation

Les balad’EAU

- ✓ **découvrir les richesses en eau d’une commune**

- Balad’eau guidée
  - équipe CRSenne
  - ~ 15 **participants** par balade
  - depuis 2015
- Recueils de balad’eau
  - 22 balades imprimables



Sensibilisation

Les animations

- **10 modules d'animations** dans les communes du bassin
- Chaque année: plus de **1500 élèves sensibilisés** !
- **Gratuit** pour les écoles







Sensibilisation

Les animations

1. Balade contée le long de l'eau
2. Les habitants de la mare
3. Pêche des petites bêtes
4. Chasse au trésor dans votre village
5. Impact des hommes sur la rivière
6. Les bons gestes pour préserver l'or bleu
7. Ici commence la mer
8. Les inondations, des pistes pour y remédier
9. Les amphibiens de Wallonie
10. Analyse de l'eau – écoles secondaires








05

Biodiversité en milieu agricole

Rebecq :

- **Consolidation du réseau écologique en milieu agricole (PCDR, FP 3.13)**

Merci pour votre attention

CONTRAT DE RIVIERE SENNE

Contrat de Rivière Senne

Place Josse Goffin, 1

1480 Clabecq

Tel/Fax: 02/355.02.15

Courriel: info@crsenne.be

Site : www.crsenne.be



Merci !